



RAPPORT ANNUEL 2018

Sur le prix et la qualité du
service de collecte et de gestion
des déchets



SYNDICAT MIXTE DE THANN CERNAY

2 rue des Genêts – Aspach-le-Haut

68700 ASPACH-MICHELBACH

Tél : 03 89 75 29 05

Courriel : contact@smtc68.fr

SOMMAIRE

I. LA GESTION DES DECHETS	3
1. Introduction	3
2. Présentation générale	4
3. Organisation du Syndicat Mixte	6
4. Organisation des collectes	6
5. État des lieux des flux et des performances pour l'année 2018	13
6. Faits marquants de l'exercice 2018	15
7. Orientations pour l'avenir	16
II. INDICATEURS TECHNIQUES	17
1. Synthèse de la production de DMA depuis 2010	17
2. Collectes sélectives des emballages des ménages	18
3. Collectes des ordures ménagères et assimilés	26
4. Actions de sensibilisation et de prévention	28
5. Collecte des déchets ne provenant pas des ménages	30
6. Traitement	31
7. Taux de valorisation des déchets	33
III. INDICATEURS FINANCIERS 2018	35
1. Dépenses de fonctionnement et d'investissement	35
2. Recettes de fonctionnement et d'investissement	37
CONCLUSION	39

Liste des abréviations

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	EMR : Emballages Ménagers Recyclables
ADMD : Agence Départementale pour la Maîtrise des Déchets	MEF : Maison de l'Emploi et de la Formation
ADT : Ambassadeurs Du Tri	OMA : Ordures Ménagères et Assimilées
AV : Apport Volontaire	OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
C1 : collecte hebdomadaire	PAM : Petits Appareils en Mélange
C0,5 : collecte toutes les 2 semaines	PAP : Porte-à-Porte
CCTC : Communauté de Communes de Thann Cernay	PAV : Point d'Apport Volontaire
CCVDS : Com. Com. de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	PET : Polyéthylène Téréphthalate
CG68 : Conseil Départemental du Haut-Rhin	PEHD : Polyéthylène Haute Densité
CODEC : Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire	PCC : Papiers – Cartons Complexés (ex : briques de lait)
CS : Collecte Sélective	PCNC : Papiers – Cartons Non Complexés
CSR : Combustibles Solides de Récupération	REP : Responsabilité Elargie du Producteur
DASRI : Déchet d'Activité de Soin à Risque Infectieux	RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères
DD : Développement Durable	SM4 : Syndicat Mixte vocation Multiple pour le traitement des déchets ménagers du secteur 4 du Haut-Rhin
DDS : Déchets Diffus Spécifiques	SMTC : Syndicat Mixte Thann Cernay
DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	TECV : Transition Energétique pour la Croissance Verte
DMA : Déchets Ménagers et Assimilés	TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage
ELA : Emballages pour Liquides Alimentaires	VGO : Valorisation Garantie Opérateur

I. LA GESTION DES DECHETS

1. INTRODUCTION

En 1990, les SIVOM de Cernay et de Thann ont créé le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Thann - Cernay dont la mission était la construction et la gestion de la déchetterie commune aux deux syndicats. Pour ce faire, le site d'Aspach-le-Haut a été la conjugaison du choix judicieux d'un site à la limite de ces deux collectivités et constituait la plate-forme idéale en matière de traitement des déchets.

À l'origine le SIVU regroupait 13 communes, depuis 6 autres ont rejoint le syndicat. En 2011, du fait du transfert de compétence et de sa composition, il a été transformé en Syndicat Mixte de Thann - Cernay.

Dès 2010, le SMTc met en place une collecte des biodéchets sur son territoire. Couplée à la collecte sélective du papier, du carton et des emballages ménagers, dite « multimatériaux », cette nouvelle collecte permet de détourner toujours plus de déchets de l'incinération.

En 2012, dans cette optique de valorisation de la matière et de diminution du volume d'ordures ménagères, **le SMTc devient l'une des premières collectivités de France à expérimenter l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques.** Dès lors, sur le territoire, « tous les emballages se trient ».

En 2014, le label « **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** » vient récompenser et soutenir près de 10 ans d'innovation en matière de réduction, de gestion et de collecte des déchets sur le territoire.



2. PRESENTATION GENERALE

Coordonnées

Nom : **Syndicat Mixte de Thann Cernay (SMTc)**

Adresse : 2 rue des genêts, 68700 Aspach-Michelbach

Téléphone : 03 89 75 29 05

Email : contact@smtc68.fr

Site internet : smtc68.fr

Compétences et composition du syndicat

Statut : **Syndicat Mixte**

Compétences : **Gestion des déchets ménagers et assimilés**

- ✓ Collecte des ordures ménagères et assimilés
- ✓ Collecte des biodéchets
- ✓ Maintenance des bacs OMr et bio
- ✓ Collecte et tri des emballages recyclables
- ✓ Gestion des déchetteries d'Aspach-le-Haut et de Willer-sur-Thur
- ✓ Communication et sensibilisation à la prévention et la réduction des déchets

Adhérents : **18 communes¹, comprenant les Communautés de Communes :**

➡ de **Thann – Cernay** (38 632 hab.) – **CCTC**

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|
| ✓ Aspach-le-Bas (1 352 hab.) | ✓ Roderen (920 hab.) |
| ✓ Aspach-Michelbach (1 867 hab.) | ✓ Schweighouse/Thann (805 hab.) |
| ✓ Bitschwiller-lès-Thann (2 005 hab.) | ✓ Steinbach (1 398 hab.) |
| ✓ Bourbach-le-Bas (596 hab.) | ✓ Thann (8 059 hab.) |
| ✓ Bourbach-le-Haut (427 hab.) | ✓ Uffholtz (1 735 hab.) |
| ✓ Cernay (11 839 hab.) | ✓ Vieux-Thann (2 946 hab.) |
| ✓ Leimbach (879 hab.) | ✓ Wattwiller (1 703 hab.) |
| ✓ Rammersmatt (217 hab.) | ✓ Willer-sur-Thur (1 884 hab.) |

➡ de **la Vallée de la Doller et du Soultzbach²** - **CCVDS**

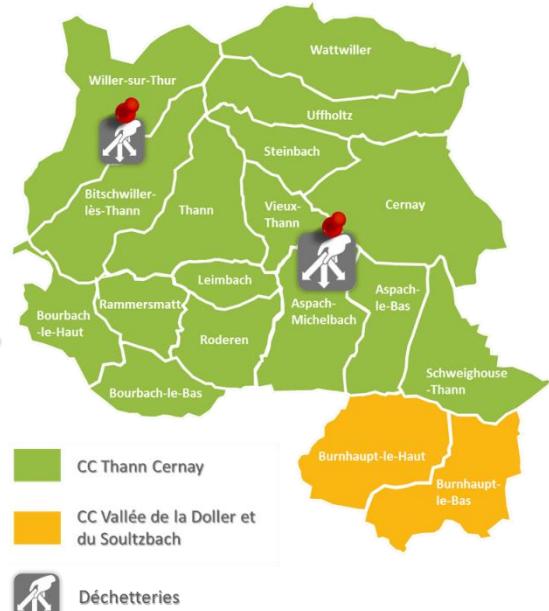
- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| ✓ Burnhaupt-le-Bas (1 849 hab.) | ✓ Burnhaupt-le-Haut (1 898 hab.) |
|---------------------------------|----------------------------------|

¹ Depuis la fusion des communes d'Aspach-le-Haut et de Michelbach au 1er janvier 2016 ; 19 communes précédemment.

² Seuls Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut



Caractéristiques principales du territoire

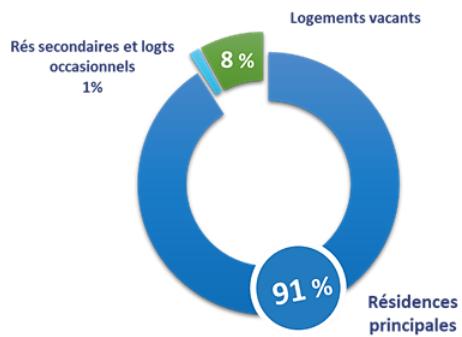


42 379 HABITANTS

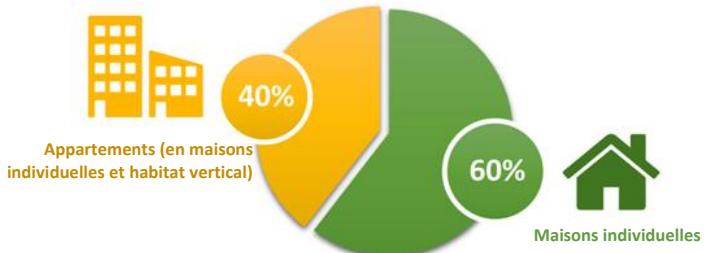
D'après les données INSEE applicables au 1^{er} janvier 2018

16 939 MÉNAGES

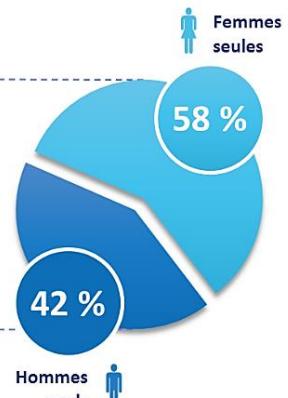
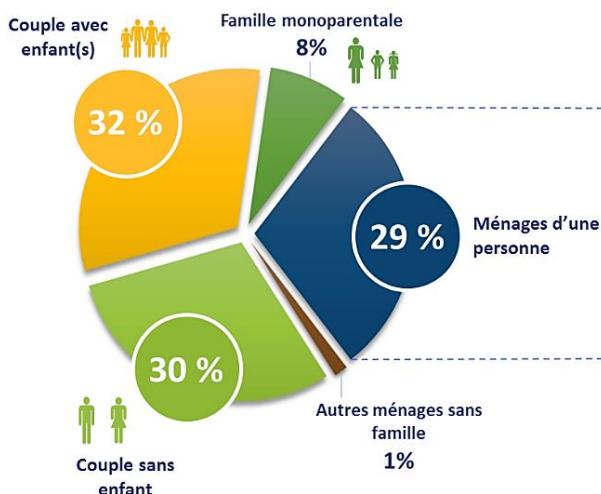
D'après les données INSEE applicables au 1^{er} janvier 2015



TYPES DE RÉSIDENCES



TYPES DE LOGEMENTS



TAILLE DES MÉNAGES

Taille moyenne : 2,36 personnes en 2012



3. ORGANISATION DU SYNDICAT MIXTE

Le Bureau du SMTc est composé du Président, de 4 Vice-Présidents et de 6 assesseurs.

Le Conseil Syndical comprend 22 délégués titulaires et 22 suppléants. Il se réunit au minimum une fois par trimestre.

Le SMTc emploie :

- **4 salariés à temps plein** : une directrice/ingénierie, une chargée de mission « déchets », un chargé de mission « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et un responsable maintenance, hygiène et sécurité.
- **4 ambassadeurs de la prévention et du tri, salariés à temps non complet** dans le cadre de contrats aidés (20h/semaine). Au vu de la valeur ajoutée de ces salariés, ce dispositif reste en place pour 2018 et au-delà.

Des conventions avec les CC de Thann – Cernay et de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, permettent le paiement de certaines missions assurées par leur personnel. Ces agents assurent entre autres les missions relatives à la redevance incitative (mise à jour du fichier des redevables...), la relation avec les usagers ainsi que le support administratif.

4. ORGANISATION DES COLLECTES

L'ensemble des services de collectes et de gestion des déchetteries est réalisé via des contrats de prestations de services :

- ➲ **Exploitation des déchetteries d'Aspach-le-Haut (haut et bas de quai) et de Willer-sur-Thur (bas de quai uniquement, hors gardiennage).**
 - ✓ Marché de 5 ans (3 ans et renouvelable 1 fois 2 ans) avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (jusqu'au 31 décembre 2019).
- ➲ **Collecte sélective et tri des emballages ménagers** (journaux, magazines, briques alimentaires, emballages cartonnés, emballages plastiques).
 - ✓ Marché de 2 ans et renouvelable 5 fois 1 an avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 (jusqu'au 31 décembre 2019).
- ➲ **Collecte des ordures ménagères et des biodéchets**
 - ✓ Marché de 5 ans avec la société COVED d'Ungersheim, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 (jusqu'au 31 décembre 2019).
- ➲ **Collecte du verre en points d'apport volontaire**
 - ✓ Marché de 2 ans et renouvelable 5 fois 1 an avec la société RECYCAL de Ribeauvillé, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013 (jusqu'au 31 décembre 2019).



Les déchets ménagers et assimilés

Déchets de la collectivité	Déchets ménagers et assimilés (DMA)	
	Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets	
	Déchets occasionnels	Ordures ménagères et assimilées (OMA)
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Déchets des espaces verts publics ✓ Déchets de voirie, marchés ✓ Déchets de l'assainissement (boues d'épuration) 	<p>Déchets occasionnels Encombrants, déchets verts, déblais et gravats...</p>	<p>Ordures ménagères et assimilées (OMA)</p> <p>Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)</p> <p>= Ordures ménagères résiduelles</p> <p>Déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire (emballages, déchets fermentescibles, verre...)</p>

Tableau synoptique de la composition des déchets gérés par les collectivités locales (source ADEME)

Les déchets collectés sélectivement : trier pour mieux recycler et valoriser

Les jours de collecte

COMMUNES	SEMAINES GRISES		SEMAINES JAUNES	
	Lundi	Lundi	Lundi	Lundi
WATTWILLER				
ASPACH-LE-HAUT, STEINBACH UFFHOLTZ, VIEUX-THANN WILLER-SUR-THUR	Lundi	Mardi	Lundi	Mardi
ASPACH-LE-BAS, BOURBACH-LE-BAS, BOURBACH-LE-HAUT BITSCHWILLER-LES-THANN BURNHAUPT-LE-BAS / LE-Ht LEIMBACH, MICHELBACH RAMMERSMATT, RODEREN SCHWEIGHOUSE/THANN	Lundi	Jeudi	Lundi	Jeudi
CERNAY	Mercredi	Vendredi*	Mercredi	Vendredi
THANN	Mardi	Mercredi*	Mardi	Mercredi

* les centres villes de Cernay et Thann et les grands ensembles collectifs sont collectés toutes les semaines



Les emballages, papiers et cartons

Cette catégorie de déchets concerne d'une part les :

- ✓ **Papiers, cartons, journaux, magazines...**

Et d'autre part les **emballages ménagers recyclables** suivants :

- ✓ **Emballages en papier et carton** : boîtes en carton et cartonnettes, briques alimentaires, blisters...
- ✓ **Emballages métalliques** : barquettes en aluminium, canettes, boîtes de conserve, aérosols...
- ✓ **Emballages plastiques** : bouteilles, flaconnages, pots de yaourt, barquettes, sachets et films, blisters...



💡 **RAPPEL :** Depuis 2012, la collecte des emballages est étendue à l'ensemble des emballages plastiques.



➲ **Les emballages, papiers et cartons sont collectés en mélange et en porte-à-porte toutes les deux semaines (collecte en C0,5). Pour ce faire, le SMTC distribue gratuitement des sacs jaunes de 50 litres aux usagers du service.** Dans certains quartiers d'habitat collectif, des conteneurs de tri à couvercle jaune se substituent aux sacs³. Sacs de tri achetés : **2 080 000 sacs** (société PTL), stable depuis 2016.



Présentation des sacs de tri pour la collecte



Tournée de collecte bimensuelle en porte à porte

³ Il ne peut pas être utilisé d'autre contenant que ceux préconisés par la collectivité.



Les Biodéchets

La dénomination "Biodéchets" comprend les **déchets fermentescibles** énumérés dans la liste suivante⁴.

- ✓ **Les déchets de cuisine** : préparation des aliments, restes de repas, pâtes, riz, céréales, pain, viandes, os, charcuterie, poissons (huitres, moules, écailles, arêtes, fruits de mer...), légumes, épluchures, pelures, coquilles d'œufs, coquilles de noix, de noisettes, fruits, laitages, gâteaux ; les mouchoirs en papier, les papiers essuie-tout, les papiers et cartons souillés de déchets alimentaires...
- ✓ **Les cendres froides et les litières végétales** (sans excrément).
- ✓ **Les déchets verts en très petite quantité** (maximum 16 litres par collecte pour les particuliers) : feuilles mortes, tontes, fleurs coupées...



Les biodéchets sont collectés en porte à porte chaque semaine (collecte en C1) à l'aide de conteneurs de capacités variables⁵ (80 litres pour les particuliers et 240 litres pour les ensembles collectifs et les professionnels). Un **couvercle brun** rappelant la couleur du compost distingue ces bacs de collecte des autres conteneurs (ordures ménagères et tri sélectif). **Au 31 décembre 2018, 12 998 bacs biodéchets sont déployés sur le territoire** (786 bacs collectifs et 12 212 bacs individuels).

Pour la pré-collecte des biodéchets au domicile, chaque foyer a été pourvu d'un bioseau (petite poubelle de cuisine) et le SMTC distribue gratuitement des sacs compostables (certifiés OK Compost) aux usagers chaque année par l'intermédiaire des mairies de son territoire. A partir de 2016, un nouveau groupement de commande national est réalisé avec le réseau Compost Plus. La taille des sacs a encore été optimisée. Les quantités commandées sont de 2 000 000 sacs de 20 l et 10 000 housses de 240 l.

Depuis fin octobre 2016, le SMTC distribue de nouveaux bioseaux ventilés (contrairement aux premiers modèles qui étaient fermés et étanches) pour la pré-collecte des biodéchets en cuisine. Leurs nombreuses aérations permettent à l'humidité de s'évaporer plutôt de rester piégée et de condenser à l'intérieur du seau.

L'avantage : moins de sacs qui cassent prématurément et moins d'odeurs, grâce à une forte réduction des liquides, des fuites et des moisissures.



⁴ Cette énumération n'est pas limitative et des matières non dénommées peuvent être assimilées.

⁵ Il ne peut pas être utilisé d'autre contenant que ceux dont la collectivité dote les usagers.



Le verre

Le verre collecté par le SMTG inclut l'ensemble des emballages ménagers en verre (vides) :

- ✓ Bouteilles⁶ et canettes.
- ✓ Pots⁶ : confiture, condiments, légumes et plats en conserve...
- ✓ Flacons : condiments, parfums, produits cosmétiques...

Sont exclus : les éléments de vaisselle (verres, plats, assiettes), les vitrages et cadres, les luminaires...



Sur le territoire, le verre est collecté par le biais de **58 points d'apport volontaire constitués de 92 conteneurs à verre** répartis sur l'ensemble des 18 communes, soit **1 conteneur à verre pour 456 habitants**.

Ils sont collectés une fois par semaine ou tous les quinze jours suivant la commune.

Commune	Emplacement	Verre	Emplacement	Verre
Aspach-le-Bas	Rue de la station (derrière l'Eglise)	2		
Aspach-Michelbach	Foyer Alex (Grand'rue) – Asp. Haut	1		
	Déchèterie – Aspach-le-Haut	4		
Bitschwiller-lès-Th.	Rue de la gare (derrière salle des fêtes)	2	Parking du Super U	2
Bourbach-le-Bas	Rue de l'Ours	2		
Bourbach-le-Haut	Rue Eschbach (rue Schlierbach)	2		
Burnhaupt-le-Bas	Rue du Loup	2		
Burnhaupt-le-Haut	Impasse de l'Ecole (près de la caserne des pompiers)	2	Camping Les Castors - Pont d'Aspach*	1
	Parking du Super U	3		
Cernay	Rue de la Paix (angle rue de Soultz)	2	Rue René Guibert (camping)*	1
	Rue du Bonhomme (foyer portugais)	1	Rue Risler - Place Grun	2
	Rue du Ventron (chaufferie MDPA)	1	Espace Grün (Quai des Platanes)	1
	Fbg de Colmar (MDPA)	1	Rue Sandoz (en face périscolaire)	1
	Rue de Wittelsheim (face au n°38)	3	Fbg des Vosges / parking entrée de Cernay	1
	Centre Leclerc (av. d'Alsace)	3	Fbg des Vosges (angle rue du Repos)	2
	Gare de Cernay	1	Rue des Prés / Avenue Montaigne	1
	Av Charles de Gaulle (Foyer Aléos)	1	Rue de l'Asile (angle rue de la Résistance)	2
	Rue René Guibert (petit parking)	2	St André	1
Leimbach	Parking derrière salle polyvalente	2		
Aspach - Michelbach	Rue principale (derrière salle des fêtes) – Michelbach	2		
Rammersmatt	Rue Bellevue (à côté des pompiers)	1		
Roderen	Route de Bourbach (parking école)	1		
Schweighouse	Rue de Reiningue	2		
Steinbach	Mairie-école	1	Silberthal (restaurant dans la forêt)*	1
	Rue de Cernay (face à chapelle)	2		
Thann	Rue St Jacques, angle avec rue Scheidecker	1	Rue du Steinby (parking de l'école)	1
	Rue Henri Lebert (cimetière)	1	Avenue Pasteur (stade)	3
	Parking du Match	2	Rue Kattenbach	1
Uffholtz	Rue Bernard Meyer	1	Rue des Seigneurs (terrain sport)	1
	Place des Charpentiers	1		

⁶ Sans bouchons en liège ou plastique (ordures ménagères) ; Sans couvercles plastique ou métal (tri sélectif).



Vieux-Thann	Place du Moulin à papier	2	Rue des Bouleaux	2
	Rue de Provence (à côté du Mille-Club)	2	Rue du Stade	1
Wattwiller	Rue d'Uffholtz	1	Camping des Sources (Vieil Armand)	1
	Rue de Soultz (face au n°23)	2	Rue de Cernay (Caserne pompiers)	1
Willer-sur-Thur	Rue Clémenceau (près du cimetière)	2	Rue de Lorraine	1
	Salle Polyvalente	1	Déchèterie	2

* sur appel

LUNDI : Aspach-le-Bas, Aspach-le-Haut, Déchèterie, Burnhaupt-le-Bas¹, Burnhaupt-le-Haut, Schweighouse, Michelbach

JEUDI : Déchèterie, Bitschwiller-lès-Thann, Bourbach-le-Bas², Bourbach-le-Haut, Cernay, Leimbach, Rammersmatt, Roderen, Steinbach, Thann, Uffholtz, Vieux-Thann, Wattwiller, Willer-sur-Thur

¹ : tous les 15 jours semaine impaire

² : tous les 15 jours semaine paire

Les déchets occasionnels : en déchèterie, presque tout se trie

Deux déchèteries, l'une à Aspach-le-Haut – Aspach-Michelbach (site principal) et l'autre à Willer-sur-Thur, recueillent les déchets occasionnels du territoire. Sont acceptés les flux de déchets suivants (voir p. 21, détail) :



Ainsi que les capsules de café « Nespresso » et les radiographies. Un conteneur Emmaüs est également mis à disposition des usagers pour la collecte des objets réutilisables ou facilement réparables. Soulignons à ce titre que la communauté Emmaüs de Cernay est un partenaire indispensable du SMTC dans sa gestion des déchets occasionnels, dont elle collecte une part significative en amont du circuit de collecte public.

L'accès aux déchèteries a évolué :

- 1^{er} janvier 2013, le contrôle d'accès a été mis en place et un badge personnalisé⁷ est désormais obligatoire pour accéder aux déchèteries ;
- 1^{er} janvier 2014, afin d'empêcher les dérives et tentatives de fraudes, le nombre de passages est également limité à 36 passages par an dans la limite de 5 m³ par jour ;
- décembre 2017, contrôle accru de tous les véhicules utilitaires de plus de 5 m³ ;
- 1^{er} janvier 2018, équipement de la déchèterie de Willer-sur-Thur d'un lecteur de badges.



RAPPEL : Une déchèterie professionnelle (Cernay Environnement) est présente sur le territoire.

⁷ Un par compte usager, soit un par foyer ou un par entreprise.



Les ordures ménagères résiduelles, l'ultime poubelle

Les OMR sont les déchets résultant de l'activité domestique des ménages et des activités économiques, **autres que ceux collectés séparément via les collectes sélectives et les collectes en déchetterie**. Autrement dit, tout le reste : papiers spéciaux, litière minérale, couches, vaisselle (céramique, verre, jetable en plastique ou carton, etc.), textiles hygiéniques et lingettes, objets en plastique divers...



Les ordures ménagères sont collectées en porte-à-porte toutes les deux semaines (collecte en C0,5) sur l'ensemble du territoire ; hormis les centres-villes de Thann et Cernay, ainsi que certains ensembles collectifs qui sont collectés toutes les semaines (collecte en C1).

La collecte s'effectue à l'aide de conteneurs individuels ou collectifs⁸ de capacités variables⁹. La capacité de ces derniers est calculée en fonction de la production d'OMR réelle ou supposée des usagers (constat suite à enquête de terrain et/ou déclaration de l'usager). Outre leurs dimensions variables, les bacs OMR se distinguent des autres conteneurs par un **couvercle de couleur grise**. Au 31 décembre 2018, 15 015 conteneurs OMR sont ainsi attribués sur le territoire, dont 13 694 bacs individuels et 1 321 bacs collectifs.

RAPPEL : Une redevance incitative basée sur le volume d'OMR attribué à chaque usager étant appliquée sur le territoire **tout surplus non déclaré préalablement à la collecte est systématiquement refusé** (sacs à terre, bacs qui débordent, etc.). Les refus de collecte sont dès lors signalés par une étiquette orange apposée sur le conteneur et mentionnant le motif du refus : *surplus (OMR), non-conformité (valable pour l'ensemble des flux collectés), quantité de déchets verts supérieure à 20 % (Biodéchets), etc.*

Dans le cas de dépôts sauvages, les services de la Police Municipale et de la Brigade Verte interviennent rapidement, ce qui permet de limiter ce phénomène et surtout de sensibiliser les usagers aux risques encourus en cas de prise en flagrant délit : amendes et condamnations au Tribunal.

⁸ Il ne peut pas être utilisé d'autre contenant que ceux dont la collectivité dote les usagers.

⁹ 9 contenances disponibles : 60L, 80L, 120L, 140L, 180L, 240L, 340L, 360L et 660L.



Les conteneurs enterrés



Depuis fin 2015 le SMTC a mis en place des conteneurs enterrés (apport volontaire) sur trois quartiers d'habitat vertical. Les objectifs : améliorer le cadre de vie en supprimant la pollution visuelle et odorante des poubelles à ciel ouvert, favoriser la gestion du tri et enfin maîtriser les coûts avec une facturation au plus juste.

Le quartier des Mines à Cernay, ainsi que les quartiers Pasteur et Ancien Stade à Thann ont été équipés de conteneurs en libre accès pour la collecte des emballages et de conteneurs à contrôle d'accès pour les OMR. Le principe : un badge individuel permet d'actionner un tambour de 30 litres dont le volume de chaque ouverture/fermeture est comptabilisé pour appliquer la RI finale.

Si une partie des objectifs est atteinte (amélioration du cadre de vie), l'aspect qualitatif et quantitatif n'as pas encore atteint

le niveau escompté. Le tri est pollué par des ordures ménagères et autres textiles alors que les conteneurs prévus pour les ordures ménagères ne sont pas utilisés de façon optimale. Face à ce constat, une nouvelle campagne de sensibilisation a été réalisée par les ambassadeurs, avec un nouveau support de communication très visuel.

En 2019, un nouveau programme d'implantation de conteneurs enterrés sera lancé, cette fois sur le plus grand quartier du SMTC, le Bel Air à Cernay, en partenariat avec la Ville de Cernay et le bailleur Domial.



5. ÉTAT DES LIEUX DES FLUX ET DES PERFORMANCES POUR L'ANNÉE 2018



Cette performance s'explique par un **ratio très élevé en matière de collecte sélective** :

- ✓ **88,4 kg/an/hab. d'emballages, papiers et cartons** (collecte sélective en porte à porte + cartons et papiers collectés en déchetterie) contre 55 kg pour le Haut-Rhin et 47 kg pour la France ;
- ✓ **42,3 kg/an/hab. de verre** contre 37 kg pour le Haut-Rhin et 29 kg à l'échelle nationale.

Cependant, 2018 s'est caractérisée par une hausse des tonnages OMR et du refus de tri (plus d'erreurs). Il est donc indispensable de **poursuivre les actions de terrain avec les ambassadeurs de la prévention et du tri séniors**, brigade créée en 2015.

A contrario en déchèterie les tonnages ont diminué, variation étroitement liée au contrôle renforcé des professionnels et le changement de disposition des bennes (quais peints selon 3 couleurs en fonction de la valorisation possible), **241,10 kg/hab.** contre les 257,4 kg/an/hab. de 2017. **Aussi, pour la première fois, la quantité de déchets collectés en déchetterie est inférieure à celle observée à l'échelle du département** (249 kg/an/hab.). Les apports en déchetterie des habitants du territoire surpassent cependant de 45 kg les apports d'un français moyen (moyenne nationale de 196 kg/an/hab.). Ceci s'explique principalement par le faible nombre de collectivités à la redevance incitative à l'échelle nationale (la RI tend à générer un transfert d'une partie des OMA vers les flux de déchets occasionnels).

22 286,4 tonnes de DMA ont été collectées en 2018, soit un **ratio de 525,9 kg par habitant** (respectivement 20 073 tonnes et 473,6 kg/hab. hors gravats).

La quantité globale de DMA produite par chacun des habitants du territoire demeure en dessous des quantités observées dans le Haut-Rhin et dans le reste de la France (575 et 573 kg/an/hab.).

Avec une **production de 94,8 kg d'OMR par an**, un habitant du territoire du SMTG produit en particulier **deux fois moins d'OMR qu'un Haut-Rhinois** (213 kg/an/hab.) et **près de trois fois moins qu'un français moyen** (269 kg/an/hab. à l'échelle nationale).



6. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2018

Animations / Sensibilisation / Prévention

Janvier à février	Sensibilisation des salariés d'EPICEA et d'AGIR aux consignes de tri et à la réduction des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Reconduite du module de sensibilisation (ppt+vidéos+ateliers) ✓ Organisation de 2 sessions d'animation sur le tri et le coût des déchets (SMT), Ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets (SM4) ✓ Organisation de visites du centre de tri et de la plateforme de compostage
Janvier	Eco-manifestations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'une tarification incitative pour la location de bacs de collecte pour promouvoir les éco-manifestations
Août	Accompagnement de l'AFPA dans une démarche de développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Reconduite du module de développement durable ✓ Remise d'un kit « éco-exemplarité » à chaque stagiaire composé du guide des écogestes au quotidien AFPA, d'un gobelet réutilisable, d'un STOP PUB et d'un mémo du tri
En continu	Accompagnement du Centre Socio Culturel du Pays de Thann dans une démarche de développement durable <i>En partenariat avec le SM4</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement dans l'organisation d'une « Gratifieria » (espace de gratuité) ✓ Accompagnement pour l'animation de la Semaine du Développement Durable ✓ Organisation et animation d'ateliers mensuels de fabrication de produits au naturel
En continu	Animation d'un réseau d'éco-jardiniers <i>En partenariat avec le SM4</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement du réseau des éco-jardiniers dans la mise en place de stands lors de manifestations
En continu	Animations	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Animations auprès des scolaires et extra-scolaires ✓ Animations auprès des usagers et des établissements
Janvier à juin	Sensibilisation au porte-à-porte	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuite de la campagne de sensibilisation au porte-à-porte ✓ Réalisation de campagnes de suivi de collecte ✓ Prise de rdv et résolution de problèmes sur le terrain

Eco-exemplarité

Janvier à juin	Accompagnement de l'Institut Saint Joseph au développement d'une démarche de tri et de réduction des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Diagnostic déchets et caractérisations des sacs poubelle ✓ Sensibilisation des résidents et du personnel ✓ Animation d'ateliers à destination des résidents ✓ Installation d'outils de collecte (bacs et corbeilles) et de supports de communication adaptés
Avril à juin	Gestion des déchets sur l'Alsacienne Cyclosportive	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration continue de la gestion des déchets ✓ Organisation de la gestion et de la collecte des déchets sur site



Décembre

Démarche d'éco-exemplarité avec la CCTC

- ✓ Poursuite des diagnostics déchets sur les sites de la CCTC

Déchetterie

En continu

- ✓ Installation de 2 conteneurs maritimes pour l'ouverture d'une BricOthèque en 2019
- ✓ Application plus stricte du règlement et du contrôle des usagers (particuliers/professionnels)

Communication

En continu

- ✓ Nouvelle version du mémo du tri édition 2018
- ✓ Création d'un kit d'affiches et de visuels spécifiques aux déchets des manifestations et des équipements sportifs
- ✓ Création d'une brochure et d'un mémo du tri spécifiques à l'utilisation des conteneurs enterrés avec la nouvelle charte graphique
- ✓ Création d'une carte interactive pour la localisation des bornes à verre et des bornes textiles du territoire (carte accessible via le site www.smtc68.fr, rubrique Collectes)
- ✓ Développement de supports de communication de lutte contre les dépôts sauvages

CODEC / TZDG

En continu

- ✓ Lancement de la première année du programme CODEC
- ✓ Rédaction du bilan année 3 TZDG (= année 1 CODEC)

7. ORIENTATIONS POUR L'AVENIR

Avec les variations constatées dans les flux collectés (housse des OMR, baisse de la qualité du tri – constat national) et les tonnages triés en déchèterie, il nous faut poursuivre nos actions.

Ainsi, dans le cadre du Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC), soutenu par l'ADEME, la matériauthèque ou BricOthèque devrait voir le jour dès 2019, ce qui permettra d'augmenter la valorisation matière. A cela devrait se rajouter une nouvelle filière, celle dite des déchets incinérables, c'est-à-dire des déchets qui jusqu'à présent été orientés vers la benne « enfouissement », seront dorénavant dirigés vers une nouvelle benne « incinération », ce qui nous permettra d'améliorer notre taux de valorisation énergétique.

Pour ce qui est de la qualité du tri, il faudra réfléchir à d'autres moyens d'actions, ou comment redéployer notre brigade des ambassadeurs séniors et améliorer notre communication (orale et écrite via les réseaux sociaux ou encore internet).

Enfin, cette nouvelle année verra également la mise en œuvre d'un nouveau programme de conteneurs enterrés, au quartier Bel Air de Cernay, fruit d'un travail de partenariat avec la Ville de Cernay et Domial (bailleur social). Parallèlement le SMTC y testera la collecte des biodéchets en points de regroupement, à l'instar de ce qui est mis en œuvre à Colmar.



Production d'OMA et de DMA sur le territoire du SMTC depuis 2010

II. INDICATEURS TECHNIQUES

1. SYNTHESE DE LA PRODUCTION DE DMA DEPUIS 2010

→ **RAPPEL :** L'année 2010 est l'année de référence retenue pour le calcul des objectifs dans la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) – 22101,2 t soit 488,50 kg/hab. pour le SMTC en 2010.

Gisement	Tonnages									Kg / habitant	
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2010	2018
DMA											
DÉCHETS OCCASIONNELS											OMA
BIO-DÉCHETS	OMR	5528,0	4408,3	4199,2	4030,4	4015,7	3973,0	3973,2	3912,9	4017,8	135,9
Tetra (5,03)/PCC		1896,6	2530,1	2718,0	2646,9	2767,6	2686,2	2573,1	2598,1	2514,1	46,6
EMR (5,02)/PENC		63,0	53,0	74,7	38,3	47,7	45,3	53,9	46,7	36,2	1,5
Journaux/Magazines (1,11)		704,7	594,2	705,3	737,6	703,4	782,5	819,4	827,2	905,3	21,4
PET/Floncé		51,9	39,8	41,8	45,5	37,5	46,5	54,7	62,1	62,7	1,3
PET / PET clair		139,6	121,3	156,6	144,3	140,1	154,2	176,3	195,3	264,0	3,4
PEHD		73,2	65,1	88,4	64,3	76,1	73,5	123,3	85,0	124,7	1,8
Gros de magasin (1,02)		314,8	370,4	845,0	451,0	434,5	413,5	414,0	146,4	0,0	7,7
Acier		126,9	128,6	142,5	133,4	132,5	145,5	149,0	139,8	141,4	3,1
Alu		9,8	13,4	14,9	14,5	18,0	20,1	21,1	23,1	24,4	0,6
Pots et barquettes										0,0	0,0
Films et sacs										0,0	2,5
Freinte + Refus de Tri		505,6	997,9	617,9	784,2	863,6	802,0	660,8	652,4	772,9	12,4
Total défectif		3184,2	3297,0	3497,2	3567,5	3623,1	3703,0	3754,4	3785,8	3747,9	78,3
VERRE/PAP		1635,5	1678,4	1670,4	1637,7	1666,4	1708,8	1703,1	1722,0	1790,6	40,2
TOTAL DMA		12244,3	11913,8	12084,7	11882,6	12012,8	12071,1	12003,8	12018,8	12070,4	301,0
TOTAL DMA		22101,2	23053,1	23525,7	22582,1	22866,2	22289,9	22903,6	22956,2	22286,4	543,2
TOTAL DMA SANS DEBLAIS ET GRAVATS		19873,8	20305,3	21082,7	20089,2	20476,5	19999,8	20657,0	20670,3	20072,6	488,5
<i>Population totale</i>		40685	41530	41790	41864	42096	42015	42471	42495	42379	525,9

Etat des lieux de la production d'OMA et de DMA entre 2010 et 2018 : tonnages et production par habitants (en kg)





Si entre 2010 et 2017, la quantité d'OMR produite sur le territoire n'a cessé de diminuer (- 42 % en 8 ans), la tendance s'est inversée en 2018. Même si cette dernière est nationale, et ne s'explique pas, cela doit nous interpeler. La performance reste remarquable, puisque que rapportée à la production annuelle d'OMR de chaque habitant, elle est de **94,8 kg par habitant**.

On observe la même tendance pour **la quantité de biodéchets et d'emballages, papiers et cartons collectée sur la même période**. Globalement la production totale d'OMA par habitant a diminué de 0,5 % entre 2010 et 2017, le niveau de 2018 reste stable (les variations s'équilibrant entre les flux). La réduction des OMR sur le territoire s'explique avant tout par un transfert d'une partie de leur contenu vers la collecte sélective des flux recyclables (en porte-à-porte, en apport volontaire et en déchetterie).

Cette dynamique de réduction des OMR et d'augmentation des pratiques de tri indique que **dans l'ensemble la population du territoire a assimilé les changements mis en place ces dernières années** : redevance incitative, collecte séparée des biodéchets, extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, etc. La **production globale de DMA par habitant reste relativement stable sur la même période**, bien que les tonnages collectés en déchèteries aient fortement baissés en 2018, impactés notamment par le renforcement du **contrôle** effectué depuis décembre 2017 sur les entrants.

Enfin, la quantité de biodéchets poursuit sa légère baisse en passant sous la barre des 60 kg/an/hab. (conditions climatiques, usage plus important des bioseaux ventilés...) et petite hausse pour le verre, 42 kg/an/hab.

2. COLLECTES SELECTIVES DES EMBALLAGES DES MENAGES

2.1. Collecte sélective en porte-à-porte



Tonnages collectés :

Légère baisse de 15 tonnes sur l'ensemble du périmètre du SMT, soit plus de 3385 t (contre 3400 t en 2017), mais hausse du taux refus.

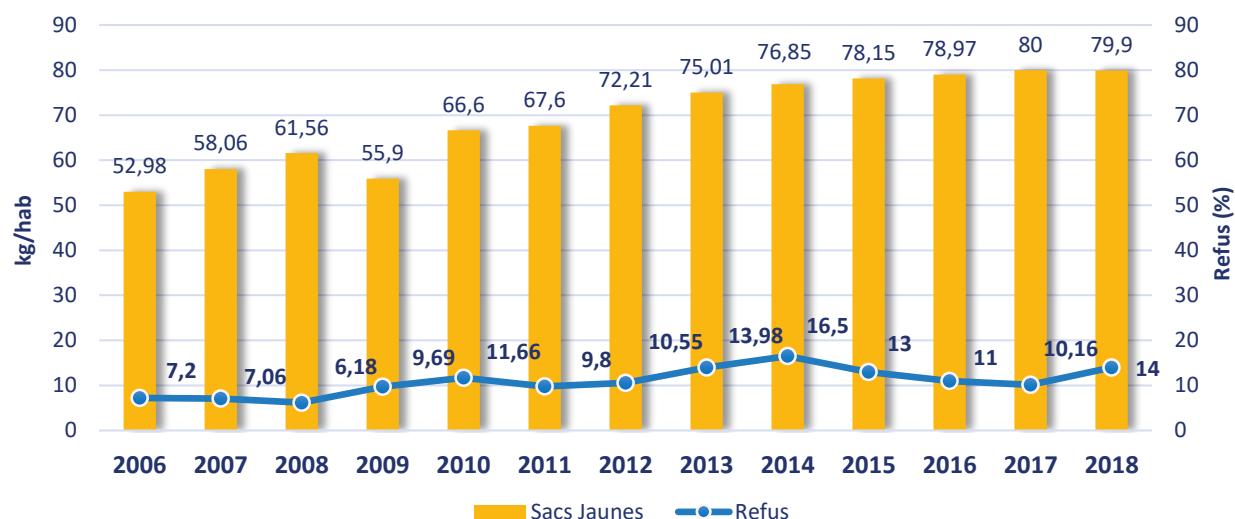
Tonnages triés

Les déchets d'emballages sont triés en **10 filières** et ce sont ces tonnages qui seront **soutenus par CITEO (ex Eco-Emballages)**.



Refus de tri

⌚ 14 % (11,1 kg/hab contre 8,1 kg/hab), soit 473,5 t (contre 345 t) = + 27% !



Tout comme les OMR, le refus de tri a augmenté en 2018. Le constat est national et les échanges avec d'autres collectivités françaises n'ont pas permis de dégager une quelconque cause à cette évolution. Au niveau du Syndicat, il nous faut repenser notre façon de communiquer, voire d'intervention auprès des usagers du service avec notre brigade des ambassadeurs séniors.

Les journaux-magazines

Le soutien, versé selon le tonnage de l'année n-1 par **CITEO (ex Ecofolio)**, reste sensiblement le même montant que l'année précédente, soit 46 629 € contre 48 689 €. Ce montant est calculé en fonction des tonnages livrés et recyclés. Pour rappel, CITEO soutient toutes sortes de papiers non-emballages (cartons, journaux, revues...).

Soutien au Développement Durable

Depuis 2011, CITEO (ex Eco-Emballages) verse un soutien au « Développement Durable », en plus des soutiens aux tonnes triées, dans la mesure où la collectivité atteint au minimum 4 des 9 cibles du DD. Depuis 2017, il est possible de bénéficier d'un SDD bonifié, le SMTC remplit les conditions pour toucher ce dernier, soit le plus élevé, à savoir environ 40 000€.



Cibles Economiques

Optimisation des coûts complets de la collecte sélective

Optimisation des recettes du recyclage

Amélioration de la qualité de la CS



Cibles Sociales

Empreinte sociale de la collecte sélective

Développement de la pédagogie et de la proximité par les ADT auprès de l'habitant

Diminution de la gravité des accidents



Cibles Environnementales

Diminution des déchets

Développement du recyclage

Diminution de l'impact du transport de la collecte sélective

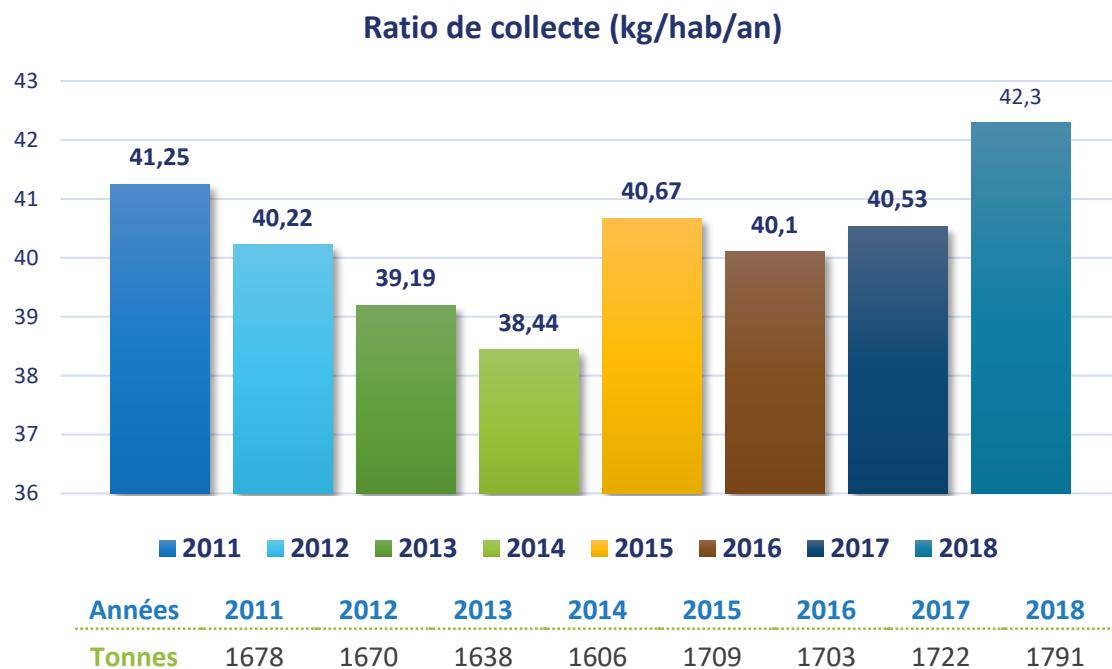


2.2. Collecte en points d'apport volontaire - PAV



Conteneurs à verre

Alors que la tendance des tonnages d'emballages collectés est plutôt à la baisse, celui du verre continue sa progression pour dépasser les 42 kg/hab. Mais il reste toujours ces petits objets en verre que nous pourrions capter, comme les pots de yaourt, bocaux ou encore les flacons de parfums, de déodorant...



Conteneurs à huile

L'huile minérale doit désormais être déposée en déchèterie pour recyclage. Malgré la suppression de toutes celles en place dans les communes (6 encore en 2017), les tonnages restent stables en déchèterie.

Conteneurs enterrés

Après quelques ajustements, notamment au quartier des Mines (Cernay), le parc se compose aujourd'hui de 8 conteneurs enterrés pour le tri et 6 équipés d'un contrôle d'accès pour les ordures ménagères (tambour de 30l).

Les **quantités collectées en ordures ménagères** restent toujours très basses. Une **nouvelle brochure** plus visuelle a été distribuée courant 2018 via une campagne de sensibilisation menée par les ambassadeurs. Par contre, la qualité du tri est de plus en plus dégradée... Il est regrettable que les utilisateurs de ces conteneurs, ne respectent pas les consignes. Ils disposent d'un matériel leur permettant d'éliminer les déchets ménagers et le tri qui a largement contribué à l'embellissement de leur quartier, mais semblent toujours réticents à utiliser les conteneurs d'ordures ménagères, préférant mettre l'ensemble de leurs déchets dans les conteneurs de tri...

En 2019, le quartier Bel Air de Cernay sera équipé d'un tel dispositif, mais cette fois sans contrôle d'accès pour les déchets ménagers. A suivre !





2.3. Collecte en déchèteries

Le SMTC a transféré la gestion des déchèteries d'Aspach-le-Haut (dont il est le propriétaire) et de Willer-sur-Thur à un prestataire.

Willer-sur-Thur

Les tonnages poursuivent leur augmentation, notamment les déchets destinés à l'enfouissement et les gravats, cette tendance est certainement liée à l'ouverture de la déchèterie aux autres communes.

Tonnes 	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Enfouissement	218,54	222,30	215,84	206,72	223,10	275,56	308,49
Gravats	272,22	262,64	245,54	228,08	158,72	162,80	185,44
Métaux	37,54	36,64	39,26	29,94	34,48	29,40	36,24
Pap-cartons	30,58	26,52	30,30	30,92	28,06	27,08	24,10
Branchages	111,06	166,34	193,76	174,78	171,46	172,40	163,38
Huile végétale	0,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEEE	12,67	14,38	20,90	15,28	18,31	16,57	17,92
Total	683,52	728,82	745,60	685,72	634,13	683,82	735,57

Aspach-le-Haut

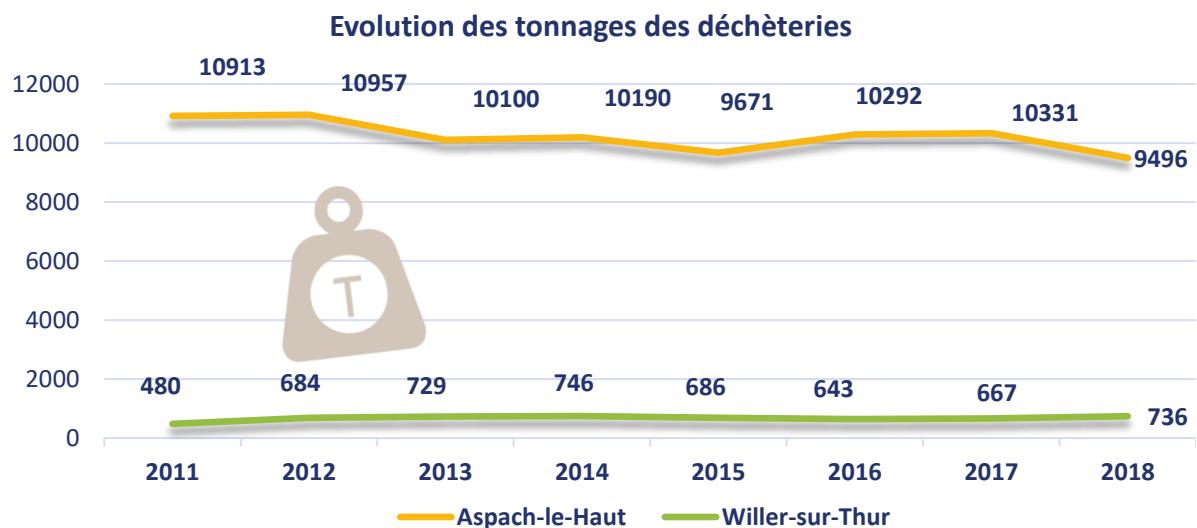
Tonnages à la baisse, une des raisons étant le contrôle accru des utilisateurs de véhicules utilitaires. Si le bois « traité » a fortement chuté, cela est lié à la filière nationale qui est saturée et donc ces déchets ont été orientés vers la benne « enfouissement ».

Tonnes 	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Enfouissement	3711,28	3342,76	3276,24	2895,44	2889,72	3075,56	3002,86
Gravats	2170,82	2230,24	2144,12	2061,96	2087,88	2123,06	2028,36
Métaux	338,76	267,51	315,18	361,02	382,12	390,08	396,01
Papiers	177,00	137,48	124,90	135,44	110,72	112,16	115,54
Cartons	290,76	268,90	256,32	253,32	261,50	246,40	222,50
Bois traité	1289,50	1437,08	1434,46	1140,4	1091,42	1085,65	322,56
Bois/Huisseries*	123,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47,38
Branchages	2373,73	1964,32	2168,76	1838,96	2242,58	2008,80	1890,22
Huile moteur	14,49	13,77	15,68	14,76	14,61	16,30	15,12
Huile végétale	5,10	5,64	6,80	3,86	2,56	0,99	0,00
Vêtements	39,28	37,60	33,61	35,2	28,22	33,98	14,66
Batteries	19,74	8,54	17,50	23,11	20,08	19,78	14,33
Piles	0,26	4,65	3,00	4,40	4,63	4,12	3,26
DDS + DASRI	64,19	63,01	62,27	61,22	74,65	75,52	75,69
DEEE	308,80	239,58	273,64	318,28	372,93	357,80	328,34
Capsules café	0,00	2,70	3,89	3,84	4,63	1,77	0,00
Eco-Mobilier	0,00	0,00	0,00	429,56	564,43	635,56	869,64
Plâtre	29,70	76,38	54,56	90,56	138,27	142,16	149,64
Total	10957,31	10100,16	10190,93	9671,33	10291,95	10 331	9496,11
Kg /Hab**	278,6	258,7	260,36	246,5	257,3	259,2	241,4

* tonnage des huisseries en 2018, bois non traité jusqu'en 2012

** performances cumulées des deux déchèteries (calculées selon le comptage de population INSEE annuel), hors papier-cartons inclus dans la collecte sélective





Le taux de fréquentation est relativement stable, le contrôle d'accès étant un atout indéniable au suivi de cet indicateur.

Entrées 🚪	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Aspach-le-Bas	5645	4889	4601	4339	4293	4102	3977
Aspach-le-Haut	9399	6994	5676	5190	5579	5197	5256
Bitschwiller	4135	3918	3955	3930	3805	3831	3418
Bourbach-le-Bas	1166	730	779	726	879	1007	959
Bourbach-le-Haut	1114	431	465	484	464	454	428
Burnhaupt-le-Bas	2971	2990	2966	2651	2714	2606	2667
Burnhaupt-le-Haut	3806	3586	3537	3246	3377	3223	2986
Cernay	31767	26036	25118	23384	23771	22736	22016
Leimbach	2450	2787	2564	2387	2683	2667	2701
Michelbach	1834	1280	1166	1026	988	1134	1128
Rammersmatt	1148	706	530	558	620	611	579
Roderen	2417	2250	2153	2210	2422	2225	2072
Schweighouse	2281	2136	2189	1964	1989	1892	1958
Steinbach	3808	4078	3556	3700	3544	3429	3539
Thann	23768	17223	17156	15483	15593	15675	15152
Uffholtz	4035	4383	4221	3918	4283	4183	4110
Vieux Thann	11298	10027	9057	8025	8599	8277	7894
Wattwiller	4827	4691	4022	3519	4453	4874	4595
Willer-sur-Thur	568	621	747	692	823	849	703
Total Aspach	118437	99756	94458	87432	90879	88972	86238

Nouveauté 2018, contrôle d'accès à Willer-sur-Thur :

Entrées 🚪	2018	Entrées 🚪	2018	Entrées 🚪	2018
Aspach-le-Haut	6	Leimbach	20	Wattwiller	17
Bitschwiller	606	Rammersmatt	3	Willer-sur-Thur	5939
Bourbach-le-Haut	5	Steinbach	1		
Burnhaupt-le-Haut	4	Thann	72	TOTAL Willer	6747
Cernay	59	Vieux-Thann	15		



Evolution des entrées à la déchèterie



Le contrôle d'accès

Au 31 décembre 2018, 18 448 badges ont été créés pour les usagers en ayant fait la demande (1215 créés en 2018).

Certains de ces badges sont aujourd'hui inutilisés :

- ✖ Particuliers : 1519 (contre 1706 en 2017)
- ✖ Professionnels : 133 (115 en 2017)
- ✖ Collectivités / Administrations / Associations : 22 (36 en 2017)

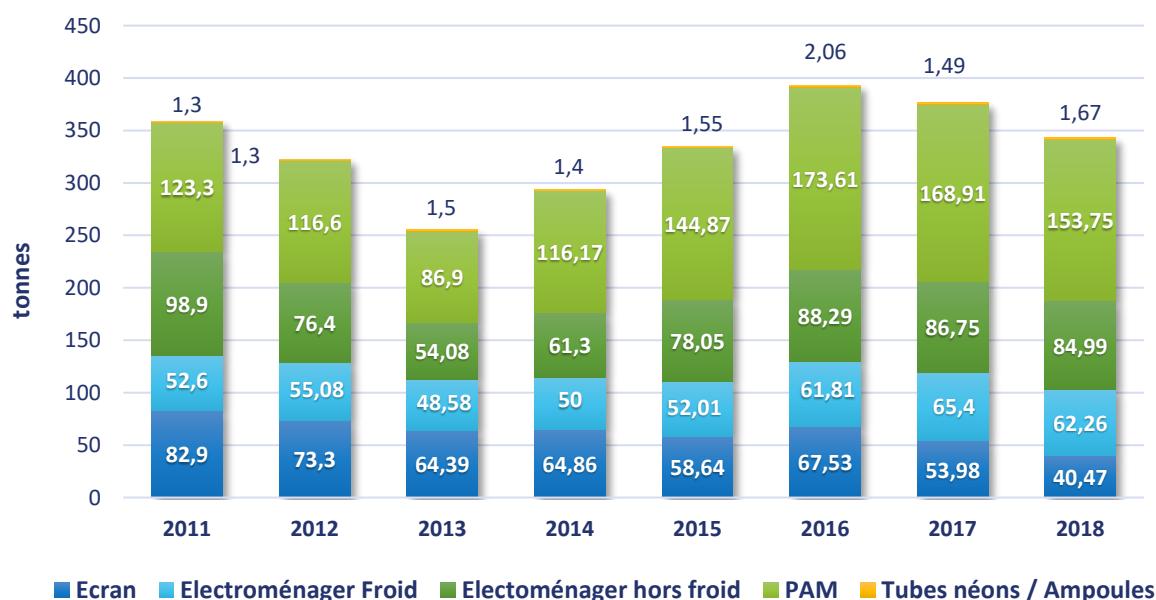
Sur les 18 448 badges, 2666 sont bloqués (perdus ou accès refusé) : il s'agit d'usagers ayant déménagé et dont le compte est fermé, mais qui n'ont pas rendu leur badge ou qui l'ont perdu (cumul depuis 2013).

Les DEEE



ECOLOGIC est l'éco-organisme avec lequel le SMTC a contractualisé. Le prestataire de cette filière est COVED. Les DEEE sont acheminés vers différentes unités de démantèlement. Pour le recyclage des sources lumineuses (tubes néons et ampoules), une convention a été signée avec RECYLUM.

Evolution des tonnages DEEE



Les tonnages collectés continuent de baisser bien que la performance reste de 8 kg par habitant contre 8,8 kg en 2017. Cette tendance est difficilement explicable. Les usagers ont peut-être déposé plus de DEEE dans les grandes surfaces... Mais les tonnages de déchets électroniques et électriques collectés sont soutenus financièrement par l'OCAD3E dans leur intégralité ce qui reste positif pour nous. Les usagers peuvent cependant toujours les rapporter dans les points de vente ou chez des acteurs locaux, tels Emmaüs.

Emmaüs de Cernay



Son activité reste toujours importante et la Communauté Emmaüs est un partenaire indispensable du SMTC puisqu'elle collecte une part des encombrants, récupérables ou non. Une subvention lui est allouée chaque année pour assurer le financement du traitement des déchets « ultimes ».

Le bilan de la ressourcerie, mise en place en 2011, est aujourd’hui plus mitigé : seconde vie pour de nombreux objets, image positive auprès des usagers. La qualité et la quantité des objets déposés se dégrade, le conteneur semble plutôt être utilisé comme possibilité de déposer « discrètement » certains déchets comme les bouteilles de gaz et d'hélium... En 2019, l'espace dédié à cette collecte devrait être intégré dans les nouveaux conteneurs en sortie de déchèterie.

Le volume collecté reste malgré tout relativement identique. Le véhicule d'Emmaüs effectue une à deux rotations par semaine, soit en moyenne 500 kg d'objets divers et variés par collecte (en moyenne 52 tonnes par an dont 10% de mobilier).

Fûts à piles

Prestataire : VEOLIA. - Traitement : COREPILE



Des fûts sont mis à disposition à la déchèterie pour le dépôt des piles des particuliers et des professionnels ayant des faibles quantités ; les mairies ont également été sollicitées pour la mise en place de conteneurs à piles (carton) dans leurs locaux.

Sur déclaration sur internet, COREPILE procède à l'enlèvement de fûts en déchèterie.

Les déchets diffus spécifiques (DDS)

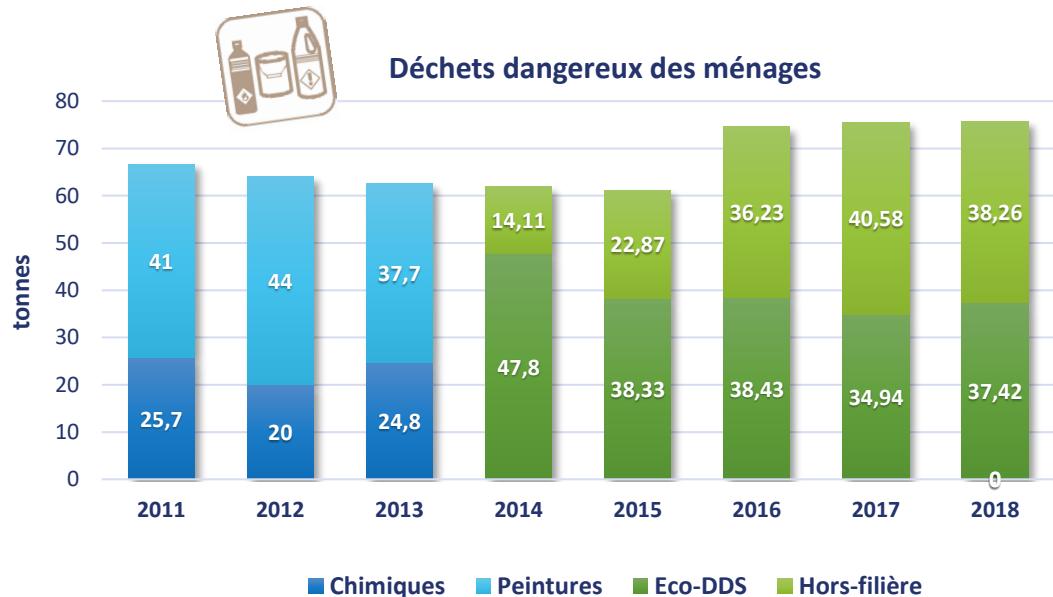


Collecte au quotidien de ces déchets sur le site d'Aspach-le-Haut ; ce service est destiné uniquement aux particuliers et ne concerne en aucun cas les professionnels. Ces derniers peuvent bénéficier d'aides pour éliminer leurs déchets toxiques (Agence de l'Eau...).

Filière en place depuis 2014, le tri est effectué selon des consignes de plus en plus contraignantes par l'éco-organisme EcoDDS. En 2018, seulement 38,26 tonnes ont été triées selon les 9 familles (pâteux, liquides, acides, bases, comburants, emballages vides, phytosanitaires, filtres à huile, aérosols). Le tonnage restant à la charge du SMTC a diminué d'environ 3 tonnes par rapport à l'année précédente (37,42 t), il s'agit entre autres de produits dont le conditionnement dépasse le seuil « ménagers » (supérieur à 30 kg ou 25 l), de produits venant de l'étranger...

Le tonnage global reste stable, mais fin 2018, il n'y avait toujours pas de nouveau barème imposant, dans le cadre de la responsabilité élargie aux producteurs (REP), une contribution pour tous les producteurs, ce qui éviterait bien des confusions sur les produits soutenus dans la filière Eco-DDS et hors.





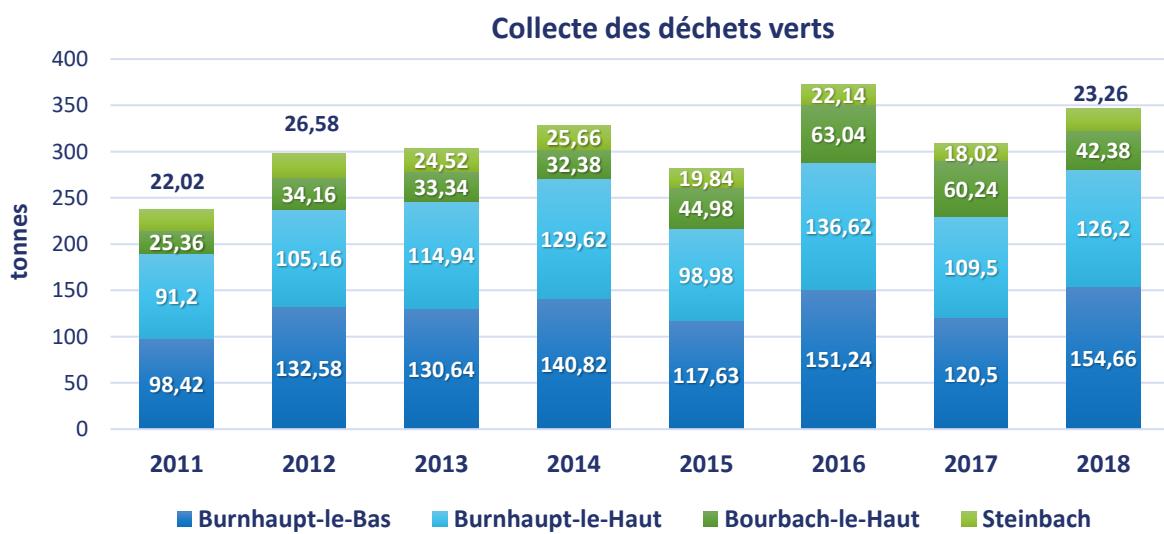
2.4. Collectes et prestations diverses

Les déchets verts



Poursuite du dispositif depuis 2006, avec la mise en place de bennes pour les communes de Burnhaupt-le-Haut et Burnhaupt-le-Bas, Steinbach et Bourbach-le-Haut.

Aussi, durant plusieurs semaines (de mai à octobre – novembre), une benne destinée à la collecte de ces déchets est déposée le vendredi après-midi et retirée le lundi matin, ceci permet de délester les apports à la déchèterie mais également de réduire les déplacements.



Hausse des tonnages (346 t contre 308 t en 2017) malgré un été plutôt sec et contrairement à la tendance aperçue en déchèteries.



Collecte de vêtements



Ce sont des associations qui gèrent les conteneurs à vêtements disséminés sur le territoire du SMTC.

Cinq conteneurs *Le RELAIS EST* sont présents à la déchèterie d'Aspach-le-Haut.

3. COLLECTES DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES



On comprend par ordures ménagères et assimilés :

- ⇒ les **ordures ménagères résiduelles (OMR)**,
- ⇒ les **biodéchets**.

3.1 Evolution du service

Depuis la mise en place de la redevance incitative (ex-CCCE : 2007 / ex-CCPT : 2010 / Burnhaupt-le-Bas et Burnhaupt-le-Haut : 2011), les tonnages d'ordures ménagères poursuivent leur diminution régulièrement, d'année en année.

La mise en place de la collecte des biodéchets a accentué cette tendance, offrant aux usagers la possibilité de trier encore plus leurs déchets.

La performance en matière d'ordures ménagères (94,8 kg/hab/an) –en augmentation– se situe en-dessous de la moyenne départementale (213 kg) et nationale (268 kg). Le SMTC reste sous la barre des 100 kg par habitant, ce qui fait du syndicat une des collectivités les plus performantes de France !

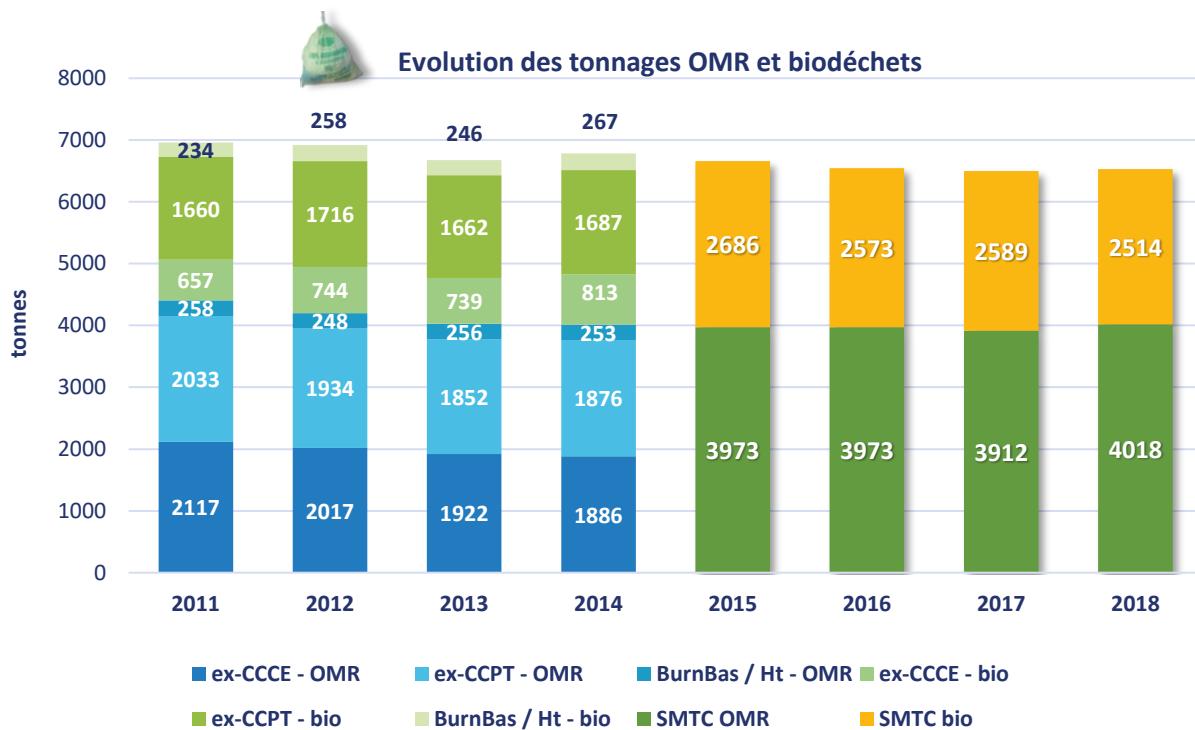
Pour ce qui est des biodéchets, la production par habitant (59,3 kg) reste stable, et d'un niveau de performance remarquable.

Au 1^{er} janvier 2015, le nouveau contrat de collecte est entré en vigueur, il se substitue à celui des trois entités. Les statistiques seront dorénavant globales.

Tonnes	2010		2011		2012		2013		2014	
	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO
Ex-CCCE (CCTC, 2014)	2 871	156	2 117	657	2017	744	1922	739	1886	813
Ex-CCPT (CCTC, 2014)	1925	1529	2033	1639	1934	1716	1852	1662	1876	1687
Burnhaupt-Bas / Haut	732	0	258	234	248	258	256	246	253	267
SMTC	5 528	1 896	4 408	2 530	4199	2718	4030	2647	4015	2768
<i>kg/hab/an</i>	135,9	46,6	106,1	60,9	100,5	65,0	96,3	63,2	95,4	65,7

Tonnes	2015		2016		2017		2018	
	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO	OMR	BIO
SMTC	3973	2686	3973	2573	3912	2589	4018	2514
<i>kg/hab/an</i>	94,6	63,9	93,6	60,6	92,1	60,9	94,8	59,3





3.2 Financement du service

Les collectivités membres du SMTC sont toutes à la redevance incitative et ont souhaité conserver la facturation. Elles établissent ainsi les tarifs en fonction des volumes et des fréquences de collecte des OMR (une fois par semaine = C1 ou tous les 15 jours = C0,5).

CCTC	60 l	80 l	120 l	140 l	180 l	240 l	340 l	360 l	660 l
C1	269,33 €	316,16 €	408,72 €	455,00 €	547,56 €	686,92 €	918,32 €	965,12 €	1 660,36 €
C0,5	200,20 €	223,08 €	269,36 €	292,76 €	339,04 €	408,72 €	524,68 €	547,56 €	895,44 €

Burnhaupt-le-Bas / le-Haut	60 l (1 pers.)	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
C0,5	168,60 €	237,20 €	294,10 €	380,30 €	470,50 €	651,00 €	1 092,00 €

3.3 Les conteneurs

Au 1^{er} janvier 2013, le SMTC a repris en régie la gestion du parc de bacs d'ordures ménagères et de biodéchets. L'état du **parc de bacs gris au 31 décembre 2018** (nombre de bacs en place-attribués) était :

	Année	60l	80l	120l	140l	180l	240l	340l	360l	660l	TOTAL
CCTC	2018	3 397	6 741	1 392	671	247	449	234	238	697	14 066
	2017	3 250	6 700	1 364	673	247	459	236	223	671	13 823
	2016	3 000	6 737	1 373	697	233	483	235	236	656	13 658
Burn.Ht Burn.Bas	2018	-	1 192	135	-	35	15	-	22	34	1 433
	2017	-	1 173	138	-	33	15	-	22	34	1 415
	2016	-	1 154	133	-	33	16	-	21	33	1 390
TOTAL	2018	3 397	7 933	1 527	671	282	464	234	260	731	15 499
	2017	3 250	7 873	1 502	673	280	474	236	245	705	15 238
	2016	3 000	7 891	1 506	697	266	499	235	257	689	15 048

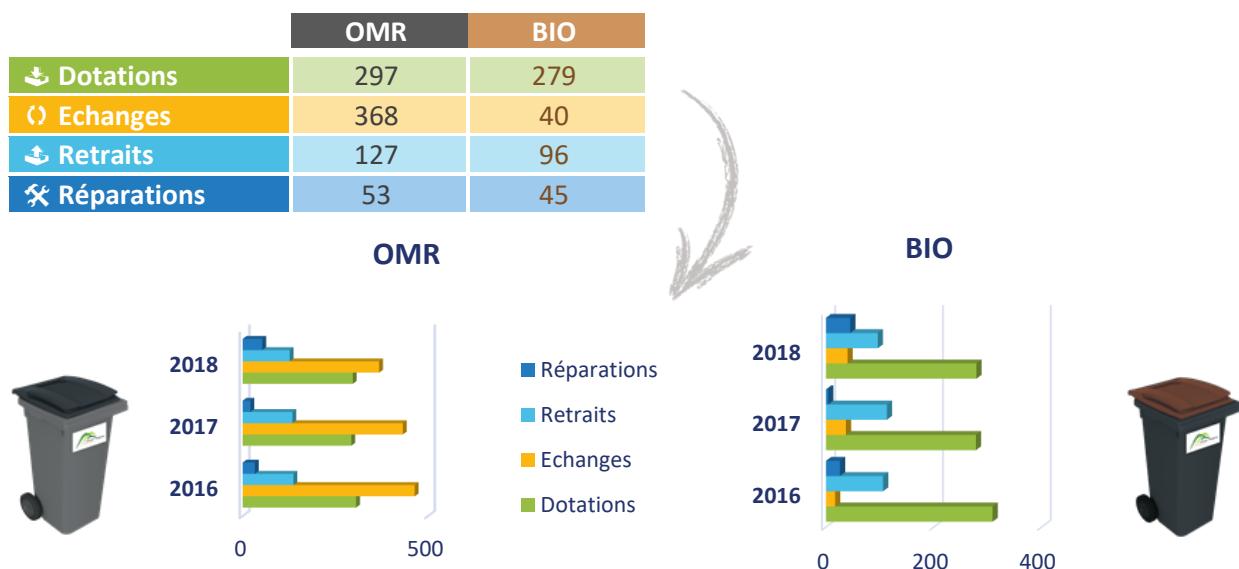


La dotation en bacs biodéchets est de :

	Année	80l	240l	TOTAL
CCTC	2018	10 859	748	11 607
	2017	10 723	757	11 480
	2016	10 576	763	11 339
Burn.Ht Burn.Bas	2018	1 353	38	1 391
	2017	1 338	38	1 376
	2016	1 324	36	1 360
TOTALS	2018	12 212	786	12 998
	2017	12 061	795	12 856
	2016	11 900	799	12 699

A noter qu'en 2018, 747 bioseaux se rajoutent aux 5147 déjà distribués.

Sur l'ensemble du parc, voici les mouvements pour l'année 2018, soit 1305 interventions :



Le fichier de gestion du parc est lié à celui du contrôle d'accès. Il est ainsi mis à jour simultanément lorsqu'un usager souhaite une carte pour accéder à la déchèterie.

En 2018, il y a eu 61 810 modifications sur la base de données, liées à la création d'un compte pour un nouvel usager, à des interventions sur les bacs...

Le logiciel de gestion, Ecocito - Proflux (de la Société Tradim) figure parmi l'un des meilleurs outils de redevance incitative en France, du fait de sa convivialité et de sa polyvalence.

4. ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PRÉVENTION

La qualité du tri est directement liée aux habitudes des consommateurs, aussi faut-il constamment communiquer afin de répéter le message pour éviter les dérives.

Les actions de sensibilisation et de prévention s'inscrivent aujourd'hui dans le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage. Elles sont pour la plupart réalisées par les 4 ambassadeurs séniors et les deux chargés de mission. Pour certaines, elles sont menées en partenariat avec le SM4.



Calendrier du tri

Le calendrier, à la fois un guide du tri et un document d'information,

Un guide de la déchetterie de 4 pages y figure, tout comme les dates de collecte sélective, de biodéchets et d'ordures ménagères, ainsi que tous les renseignements utiles : horaires, collectes spécifiques, jour fériés, contacts...



Mémo-tri

Ce document a été mis à jour courant 2018, toujours dans un format A4 en 3 volets, reprenant les informations, essentiellement via des images avec les consignes pour les 3 flux, les déchèteries et autres infos pratiques.

Divers documents de communication

- ➔ Création d'un kit d'affiches et de visuels spécifiques aux déchets des manifestations et des équipements sportifs
- ➔ Création d'une carte interactive pour la localisation des bornes à verre et des bornes textiles du territoire (carte accessible via le site www.smtc68.fr, rubrique Collectes)
- ➔ Développement de supports de communication de lutte contre les dépôts sauvages.

Sensibilisation des élus et des communes

Les différents règlements (collecte et déchèteries) sont mis à jour régulièrement, comportant entre autres les modalités pratiques, liées à l'organisation des collectes et des incidents (travaux, intempéries...) ou encore les consignes d'accès en déchèterie. Ces documents sont téléchargeables sur notre site internet.

Habitat vertical



Une sensibilisation spécifique est effectuée régulièrement auprès des habitants des quartiers équipés de conteneurs enterrés. En 2018, une campagne de caractérisations (ouverture des sacs de dépôts sauvages) a été réalisée en continu sur un mois par les ambassadeurs avec la Brigade Verte sur ces quartiers, malheureusement l'effet positif a été de courte durée.

Participation à diverses manifestations

Fête des voisins au Bel Air (animation course relais auprès des enfants du quartier), Alsacienne Cyclosportive (sensibilisation au tri des bénévoles, tenue d'un stand), Semaine Européenne de réduction des déchets (au Centre Socio-Culturel de Thann).

Sensibilisation de différents publics

- ➔ Accompagnement de l'Institut Saint Joseph au développement d'une démarche de tri et de réduction des déchets (réalisation de caractérisations sur leurs déchets, sensibilisation...).



- ⇒ Sensibilisation des élèves de la formation « Assistant(e) de vie aux familles » de l'AFPA au développement durable : coordination de la session de formation, sensibilisation au tri et au devenir des déchets, encadrement et conception d'un guide de bonnes pratiques professionnelles (qui semble être une première en France).

Eco-exemplarité des collectivités

C'est la Communauté de Communes de Thann Cernay (CCTC) qui a été choisie pour mettre en œuvre une démarche d'éco-exemplarité au sein d'une collectivité. Plusieurs actions avaient été réalisées en 2017 : enquête / questionnaire sur les pratiques de développement durable (61 participants), distribution de kits « éco-exemplaires » à chacun(e) des agents (gobelets + mémo du tri + stop pub + guide AFPA). En 2018 – 2019, poursuite des diagnostics déchets sur les sites de la CCTC.

Animations diverses

- ⇒ Animations auprès des scolaires et extra-scolaires ainsi qu'auprès des usagers et des établissements
- ⇒ Au Centre Socio-Culturel de Thann, accompagnement d'une démarche de développement durable en partenariat avec le SM4
- ⇒ Co-Développement avec le SM4 d'un réseau d'éco-jardiniers : recrutement des éco-jardiniers, aide à l'encadrement et participation à la formation.

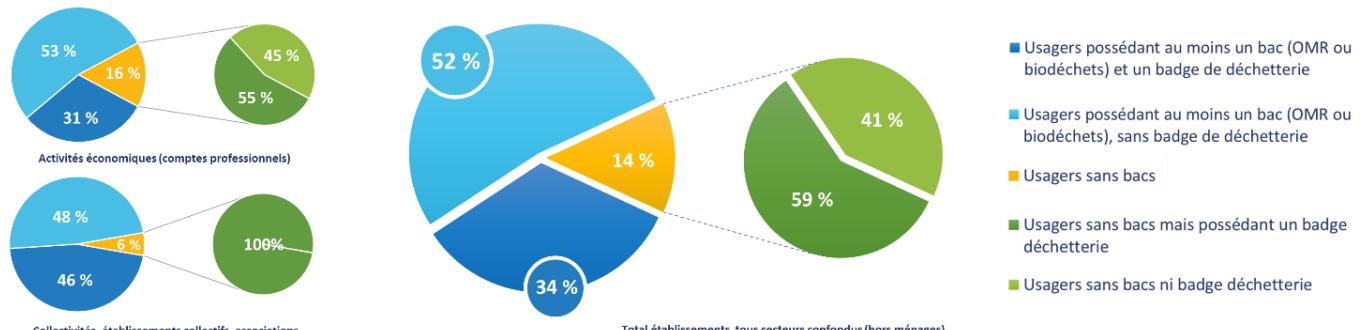
Travail de terrain et d'enquêtes par les ambassadeurs



2066 foyers contactés, 812 ont été sensibilisés directement, 1254 ont reçu un avis de passage. Ce travail a permis d'envoyer 103 courriers à des usagers non répertoriés sur le logiciel de facturation et d'en inscrire 60.

5. COLLECTE DES DECHETS NE PROVENANT PAS DES MENAGES

La collecte des DMA ne provenant pas des ménages concerne 794 établissements tous secteurs confondus. On estime que le SMTC collecte les OMA de 9 établissements sur 10 en porte à porte (732 établissements en collecte conteneurisée + collecte sélective des sacs jaunes).



Taux et répartition des équipements (conteneurs et badges d'accès en déchetterie) des activités économiques, collectivités, établissements collectifs et associations collectés par le SMTC au 1^{er} juillet 2016

A ce jour, il n'y pas de tonnage ou de volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut être collecté.



Les entreprises, artisans et commerçants se rendent directement à la déchèterie. Ils sont autorisés à y déposer leurs déchets ; en contrepartie, ils sont tenus de régler un montant en fonction de la nature et du volume apportés.

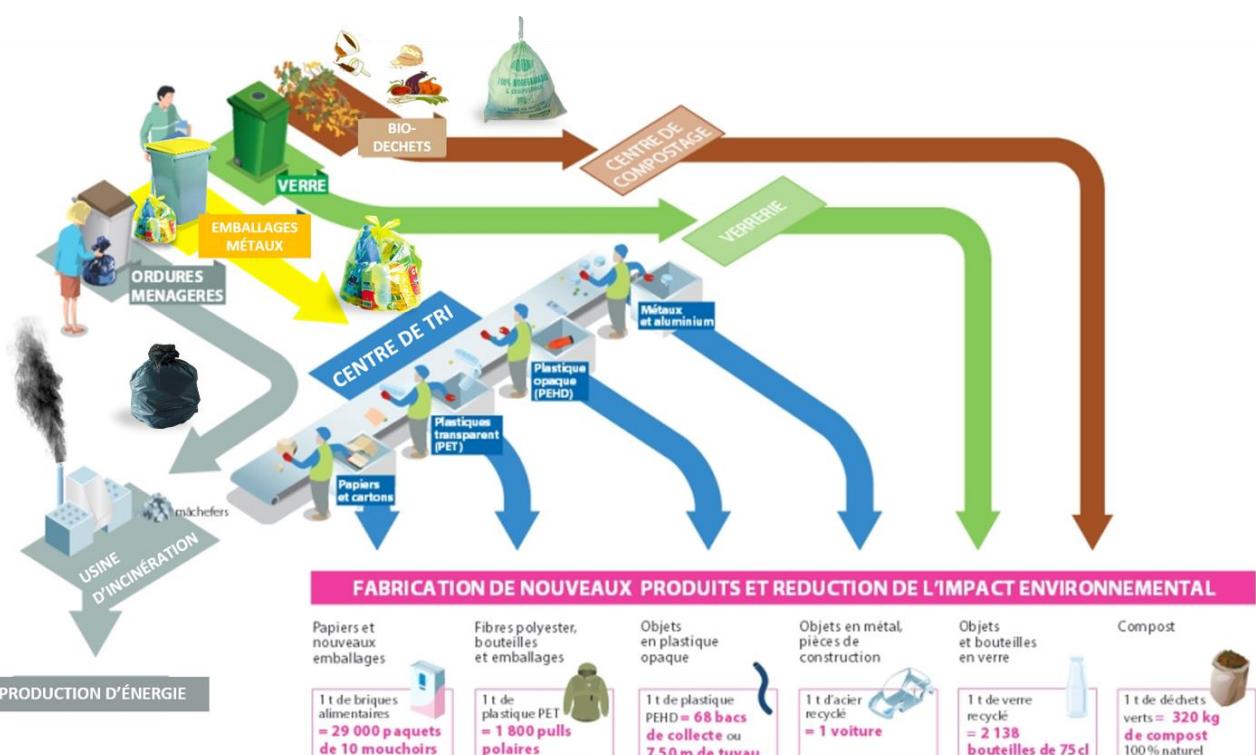
Pour une gestion adéquate de ces apports, une régie de recettes a été créée avec les tarifs suivants :

✓ Tout – venant (encombrants) :	15 € le ½ m ³
✓ Gravats :	13 € le ½ m ³
✓ Déchets verts :	7,5 € le ½ m ³
✓ Bois :	5,5 € le ½ m ³
⇒ Les facturations se feront par tranche de ½ m ³ .	
✓ Remplacement badges « PASS DECHETS »	10 € - pour tous les utilisateurs
✓ Dépôt de déchets contraire au règlement	150 € (forfait) - pour tous les utilisateurs

Avec le contrôle d'accès, il est plus facile de gérer l'accès de ce type d'usagers. Un contrôle accru en 2018 des usagers a démontré qu'un certain nombre de professionnels utilisaient leur badge privé pour déposer leurs déchets d'activité (ce qui est contraire au règlement), ils ont donc été contraints de se déclarer, d'où l'augmentation constatée. Certains ont toutefois choisi de s'orienter vers d'autres filières, comme la déchèterie des professionnels de Cernay Environnement, mieux équipée pour répondre à leurs besoins.

	2015	2016	2017	2018	Evolution 2018/2017
Visites Prof.	861	856	889	1 119	+ 25,9 %
Visites totales	87 433	90 875	88 397	86 273	- 2,4 %
%	0,99	0,94	1,00	1,30	/

6. TRAITEMENT



6.1 Traitement des déchets recyclables et des déchets occasionnels

Les emballages ménagers, les papiers et les cartons sont triés en 10 filières au centre de tri COVED d'Aspach-le-Haut.

Le SMTC est signataire d'un contrat avec CITEO (ex Eco-Emballages) et il en assure la gestion.

Le négoce de la reprise des emballages plastiques issus du tri sélectif a été confié à Valorplast, pour les autres matériaux, c'est le négoce de COVED qui l'assure, tout comme pour certains flux de déchets occasionnels (gravats, métaux, plâtre, encombrants, déchets verts, etc.).

La majeure partie des filières REP est gérée en régie par le SMTC.

Recyclage

- ✓ **Bouteilles et emballages plastiques** : Valorplast ;
- ✓ **Cartons** : négoce COVED (via la Valorisation Garantie Opérateur - VGO) ;
- ✓ **Journaux – magazines** : négoce COVED (via la VGO)
- ✓ **Briques alimentaires** : négoce COVED (via la VGO)
- ✓ **Emballages métalliques et acier** : négoce COVED (via la VGO)
- ✓ **Verre** : OI (88170 Gironcourt)
- ✓ **Gravats** : TRITER (68700 Aspach-Michelbach)
- ✓ **Métaux** : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)
- ✓ **Plâtre** : RITLENG (67270 Rohr)



Traitements divers

⇒ Traitement spécifique :

- ✓ **Huile moteur et végétale** : Ets GRANDIDIER (88330 Rehaincourt)
 - ✓ **Batteries** : CERNAY ENVIRONNEMENT (68700 Cernay)
 - ✓ **Piles** (COREPILE / Euro-Bat-Tri 38297 St Quentin Fallavier)
 - ✓ **DEEE** (via COVED Illzach ou Saran vers REMONDIS sauf hors froid) : écrans, PAM, Froid, Hors Froid (démantelés chez COVED et recyclage chez DERICHBOURG)
 - ✓ **DDS** (déchets diffus spécifiques) : EcoDDS
 - ✓ **Hors DDS** : TREDI 68490 Hombourg
 - ✓ **Mobilier** : EcoMobilier (bois, métal, plastique)
- ⇒ **Compostage** : déchets verts (Plateforme de Compostage 68700 Aspach-Michelbach ou TRITER)
- ⇒ **Enfouissement** : encombrants (ISDND 68210 Retzwiller)
- ⇒ **Broyage** : bois (TRITER 68700 Aspach-Michelbach)
- ⇒ **Réutilisation** : vêtements (Terre des Hommes 68500 Guebwiller – LE RELAIS 68270 Wittenheim).

6.2 Traitement des ordures ménagères résiduelles

Le traitement des OMR a été transféré au SM4 (Syndicat Mixte à Vocation Multiple pour le Traitement des Déchets Ménagers du Secteur IV).



Les OMR produites sur le territoire du SMTc, ainsi que les refus de compostage sont incinérés avec **valorisation énergétique** à l'UIOM de Sausheim ou à l'UIOM de Colmar (unités partenaires du SM4). Les refus de tri sont quant à eux incinérés en tant que Combustibles Solides de Récupération (CSR) en Allemagne.

6.3 Traitement des biodéchets

Le traitement des biodéchets a été transféré au SM4. Les biodéchets collectés séparément sur le territoire du SMTc sont dès lors **compostés sur la plateforme de compostage d'Aspach-Michelbach**

Le compost issu du process est normé NFU 44-051, répond aux exigences de l'Eco-label européen « amendements organiques » et du Label ASQA (Amendement Sélectionné Qualité Attestée). Il est également labellisé « **utilisable en agriculture biologique** ».

7. TAUX DE VALORISATION DES DECHETS

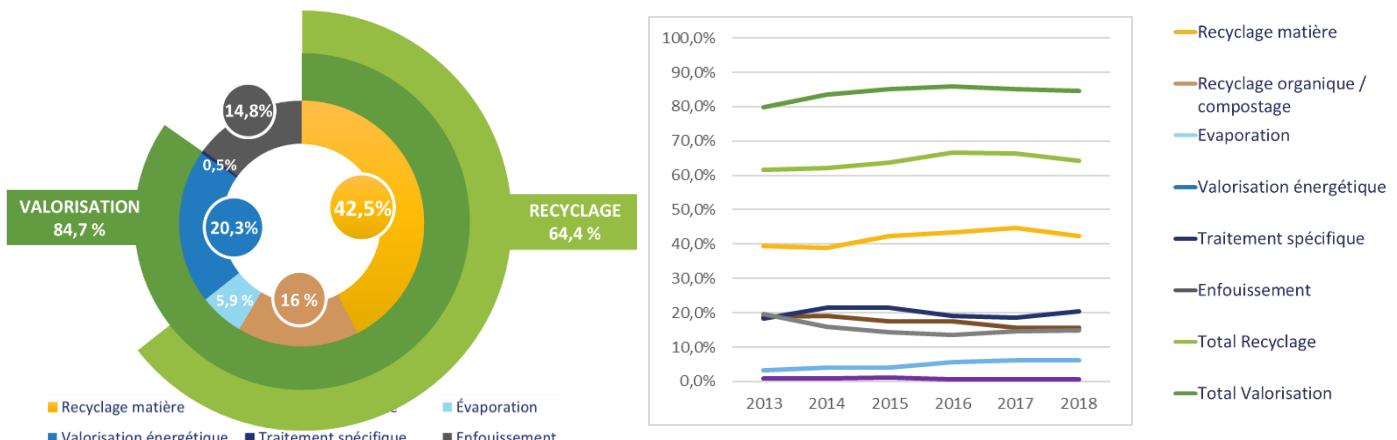
		2013	2014	2015	2016	2017	2018
	Recyclage matière	39,5%	38,9%	42,3%	43,5%	44,6%	42,5%
	Recyclage organique	18,7%	19,2%	17,5%	17,6%	15,6%	16,0%
	Evaporation	3,3%	4,1%	4,0%	5,6%	6,2%	5,9%
RECYCLAGE		61,5%	62,1%	63,8%	66,7%	66,4%	64,4%
Valorisation énergétique		18,4%	21,5%	21,4%	19,2%	18,6%	20,3%
VALORISATION		79,9%	83,7%	85,2%	85,9%	85,0%	84,7%
Traitement spécifique		0,9%	1,0%	1,0%	0,5%	0,5%	0,5%
Enfouissement		19,7%	15,9%	14,3%	13,6%	14,5%	14,8%

Répartition et évolution des modes de traitement et des taux de valorisation rapportés au tonnage global de DMA produits entre 2013 et 2018 (gravats et déblais inclus)

	Ordures ménagères	Biodéchets	Déchetteries	Collecte sélective
Recyclage matière	-	-	44,99%	86,00%
Recyclage organique / compostage	-	46,7%	22,69%	-
Évaporation	-	52,0%	-	-
Valorisation énergétique	100%	1,3%	-	14,00%
Traitement spécifique	-	-	1,02%	-
Enfouissement	-	-	31,30%	-

Répartition des modes de traitements par flux de déchets traités en 2018





Taux de valorisation rapporté au tonnage global de DMA pour l'année 2018 - Répartition et évolution des modes de traitement et des taux de valorisation entre 2013 et 2018 (gravats et déblais inclus)

Près de 90 % des déchets collectés sélectivement (biodéchets, emballages, papiers, cartons et verre) sont recyclés (recyclage matière et organique). La part restante, correspondant aux refus de tri et autres non-conformités, est incinérée avec valorisation énergétique.

La part des déchets occasionnels collectés en déchetterie trouvant une valorisation en recyclage, en compostage ou bien en traitement spécifique (régénération pour l'huile par exemple...) passe sous la barre des 70%. Le restant correspond aux bennes « encombrants » ou « tout-venant ».

Ces derniers, qui représentent en 2018 plus de 30 % des déchets occasionnels, sont actuellement envoyés en enfouissement. La tendance à la hausse s'explique par un transfert des tonnages des bois traités vers ces bennes puisqu'en 2018 la filière nationale était saturée et a simplement refusé de prendre ce type de bois... Résultat, cette situation a fortement impacté les tonnages, qui au lieu de baisser, sont repartis à la hausse.

Ainsi, en 2018, 64,4 % des DMA produits sur le territoire sont recyclés (recyclage matière ou organique) et plus de 20% sont valorisés énergétiquement par incinération. Soit un taux de valorisation global de 85 %. Fort de ces performances, le SMTCA atteint et dépasse dès à présent les objectifs nationaux fixés par la loi TECV et le **Plan de réduction et de valorisation des déchets 2014-2020** (valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55 % en 2020 et de 60 % en 2025).



III. INDICATEURS FINANCIERS 2018

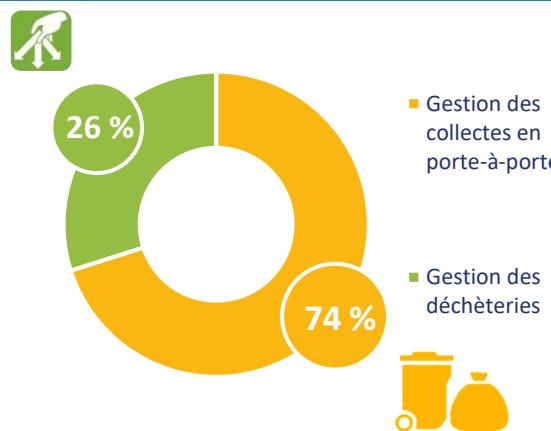
Les éléments financiers détaillés ci-après sont issus de la matrice ComptaCoût. Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode d'analyse spécifique.

Les données présentées comprennent les dépenses et recettes, le coût aidé et le coût complet.

1. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Ensemble des dépenses

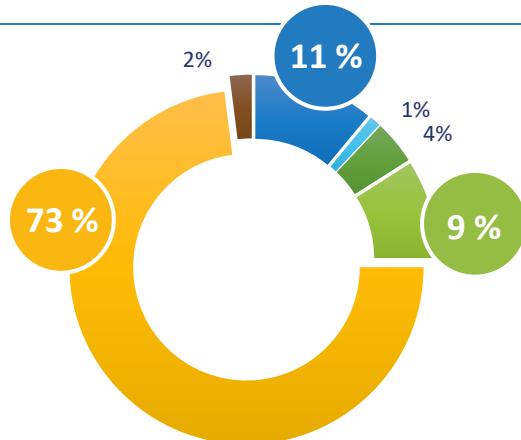
Types de dépenses	Coût (en euros HT)	Coût (en euros TTC)
Gestion des collectes en porte-à-porte / PAV	4 008 171,98	4 298 424,76
Gestion des déchèteries et bennes déchets verts	1 232 183,50	1 344 216,75
TOTAL	5 240 355,48	5 642 641,51
- dépenses d'investissement	- 123 531,00	- 130 230,27
Dépenses de fonctionnement	5 130 698,46	5 512 411,24



Le tableau ci-dessus reprend l'ensemble des charges supportées par le SMTC, il s'agit du **coût complet**, soit rapporté à l'habitant : 123,65 € HT.

Dépenses d'investissement*

Types de dépenses	Coût (en euros HT)	Coût (en euros TTC)
Achat de bacs OM	13 922	16 708
Mobilier	933	1 119
Gerbeur électrique	5 085	6 102
Conteneurs maritimes + panneaux	11 348	13 617
Remboursement de prêt	90 038	90 038
Matériel informatique	2 205	2 646
TOTAL	123 531	130 230



* hors reprises des subvention (12 350 €). Les dépenses d'investissement telles qu'apparaissant au CA, sont de 142 580 €.

- Achat bacs OM
- Mobilier
- Matériel de manutention
- Conteneurs maritimes + panneaux
- Remboursement prêt
- Matériel informatique



Détail des dépenses fonctionnelles et de prévention

En euros HT

Types de dépenses	Coût
Charges de structure	496 668
Communication	26 029
Prévention	26 029
TOTAL	548 726



Détail des dépenses liées à la collecte et au traitement des déchets hors déchetteries par étape et par flux

En euros HT

Type de déchets	Dépenses fonctionnelles et de prévention	Pre-collecte	Transport	Transfert - Traitement	TOTAL
Déchets résiduels	179 052	90 507	615 440	822 907	1 707 906
Verre	9 632	2 904	77 893	-	90 429
Recyclables	120 552	66 179	348 979	611 831	1 147 541
Biodéchets	111 912	52 139	681 189	217 056	1 062 296
TOTAL	421 148	211 729	1 723 501	1 651 794	4 008 172

Détail des dépenses liées à la gestion des déchèteries par flux

En euros HT

Flux	Dépenses fonctionnelles et de prévention	Collecte et gestion déchèterie	Transport	Transport Traitement	TOTAL
Compostage	127 578	58 194	436 210	-	1 232 183
Valorisation matière ou énergie		19 142		-	
Stockage des déchets non dangereux		498 688		-	
Traitement des inertes		13 396		-	
Déchets dangereux		-		62 674	
Compostage déchets verts PAV		-		16 301	
TOTAL	127 578	589 420	436 210	78 975	1 232 183

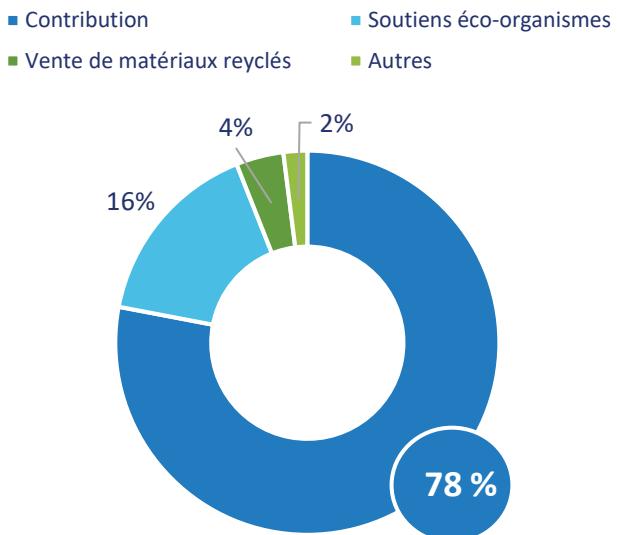


2. RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les sources de financement

En euros

Type de recette	
Contribution	4 334 490
Soutiens des éco-organismes	864 766
Vente de matériaux recyclés	238 591
Autres (emplois aidés, produits divers, subventions...)	122 093
TOTAL	5 559 940

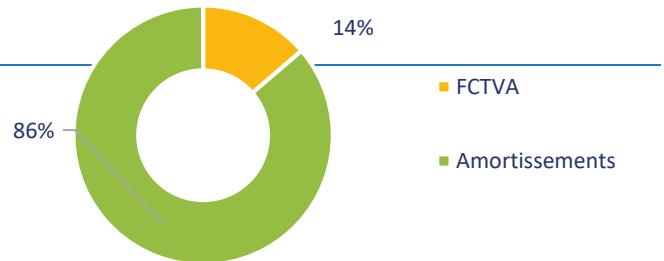


Les soutiens à la tonne triée, versés par CITEO (ex Eco-Emballages et ex Ecofolio), ainsi que la revente des matériaux ne suffisent pas à équilibrer le service. Ils représentent néanmoins près de 20 % des recettes totales.

Les contributions des Communautés de Communes membres représentent la majeure partie de nos recettes, nous permettant ainsi d'équilibrer notre budget.

Recettes d'investissement

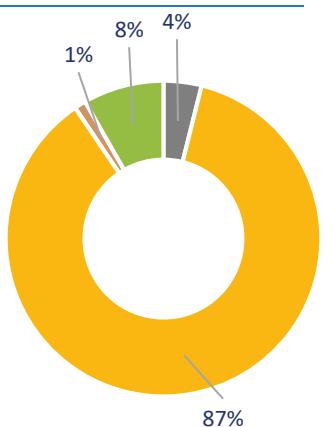
Types de recettes	
FCTVA	15 590
Amortissements	98 062
TOTAL	113 652



Montant des recettes par flux de déchets

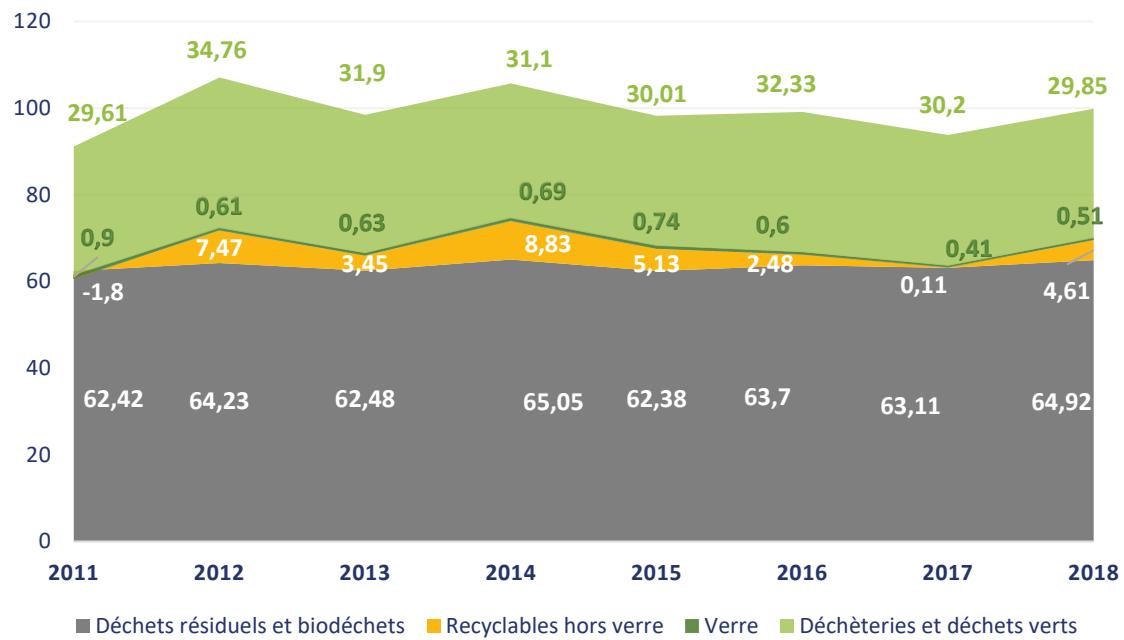
En euros

	Déchets résiduels	Emballages recyclables	Biodéchets	Déchèterie	TOTAUX
Soutiens éco-organismes	32 403	777 664	0	54 699	864 766
Vente matériaux	0	215 800	0	22 791	238 591
Reprises des subventions d'investissement	0	0	285	6 405	6 690
Subventions de fonctionnement	13 500	27 000	13 500	13 500	67 500
TOTAL	45 903	1 020 464	13 785	97 395	1 177 547



Coûts aidés des déchets par flux

Le coût aidé est calculé en déduisant du coût complet (soit la somme des charges) les recettes industrielles, les soutiens des sociétés agréées et les aides diverses.



Répartition des coûts par tonnes selon les collectivités françaises, par flux de déchets - Source ADEME

Le coût par habitant a de nouveau augmenté en 2018 (+ 6 €/hab.) du fait de la hausse des tonnages d'ordures ménagères et de la baisse des soutiens financiers (moins de tonnes expédiées vers le recyclage, plus de refus de tri...). Aujourd'hui le coût aidé du SMTC est de 64,9 € HT/hab.

Par rapport au niveau national, nous restons bien situés : le coût par habitant des déchèteries a légèrement diminué et pour les ordures ménagères, tout en intégrant la collecte des biodéchets (25 €/hab.) afin de pouvoir le comparer au référentiel national, notre coût (64,9 €/hab.) reste dans la moyenne.



CONCLUSION

Une année 2018 qui a été marquée par des **difficultés de recyclage pour la filière bois**, saturée depuis la mise en place de la collecte séparée de l'ameublement, avec pour conséquence un détournement de ce flux vers l'enfouissement... Mais cette hausse a été contrebalancée par deux facteurs, d'une part avec la nouvelle disposition des bennes selon un « **cercle vertueux** » (avec des quais peints en vert, orange jusqu'au rouge) du recyclage à l'enfouissement et d'autre part avec un contrôle rigoureux des véhicules supérieurs à 5 m3.

Ainsi les **contrôles accrus en déchèterie** de tous les utilisateurs de véhicules utilitaires ont permis à la fois de mieux les sensibiliser au tri mais également d'identifier des professionnels non déclarés. Si certains ont demandé un badge d'accès pour leurs activités, d'autres ont préférer trouver d'autres exutoires, ils ont donc été orientés vers des filières plus adéquates, déchèterie des professionnels par exemple.

La brigade des ambassadeurs de la prévention et du tri séniors a poursuivi ses **actions sur le terrain** : porte-à-porte pour sensibiliser les habitants (notamment dans les quartiers équipés de conteneurs enterrés), suivis de collecte, animations et enquête de terrain pour mise à jour du fichier des redevables. Pour certaines animations, ils ont été accompagnés par d'autres membres de l'équipe du SMTC, comme à l'Institut St Joseph, au centre socio-culturel de Thann...

Les tonnages issus des **collectes des emballages** restent toujours élevés mais la qualité s'est dégradée se traduisant par une hausse du refus, donc des erreurs ; dans un même temps le tonnage des **ordures ménagères** a lui légèrement augmenté. S'il s'agit d'un constat national, il ne faut pas pour autant s'en contenter mais plutôt rebondir et réfléchir à de nouvelles façons de communiquer et modifier notre façon de faire. 2019 sera l'occasion de tester de nouvelles solutions avec l'**équipe des séniors**.

Le SMTC reste toujours bien installé dans le club des moins 100 de l'Ademe (collectivités dont la population produit moins de 100 kg/hab/an d'OMR) et son implication dans un **CODEC (Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire)**, n'est pas le fruit du hasard, il se doit donc d'être exemplaire en la matière.

Toutefois, les fluctuations des tonnages et du refus doivent nous interpeler et nous pousser à **nous renouveler, à être plus innovants ou plus ingénieux** dans notre façon de communiquer.





**OBJECTIF
ZÉRO
DÉCHET**



Syndicat Mixte de Thann Cernay

2 rue des Genêts – Aspach-le-Haut 68700 ASPACH-MICHELBACH
www.smtc68.fr – contact@smtc68.fr – 03 89 75 29 05
